



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



RAPPORT ANNUEL 2023

Rapport moral | Rapport d'activités | Rapport financier

1^{er} juin 2024

Sommaire

Rapport moral 2023	3
Rapport d'activités 2023	
2023 en 5 actions choisies.....	5
Changement climatique : une nécessaire adaptation des actions des Conservatoires d'espaces naturels	6
Le réseau des CEN.....	8
Les projets régionaux	10
Le réseau des sites du CEN Auvergne.....	14
Dans le Puy-de-Dôme	16
Dans le Cantal	18
Dans la Haute-Loire	20
Les politiques publiques.....	22
Réserve naturelle régionale du Puy de Marmant.....	22
Plan national d'actions pour la Mulette perlière.....	23
Espaces naturels sensibles.....	24
Natura 2000	25
Partenariats et mécénat	26
La géomatique au service des espaces naturels.....	27
Eco acoustique	28
Sensibilisation et valorisation	29
La vie associative et bénévole	31
La vie du CEN Auvergne.....	36
Rapport financier	40
Compte de résultat	40
Bilan.....	44
Affectation du résultat.....	46
Ils soutiennent les actions du CEN Auvergne	47



Eliane Auberger (L. Dubreuil)

RAPPORT MORAL 2023

Cette année 2023 a été celle de ce que je qualifierais d'un " tournant dans la continuité ".

Continuité dans notre structure, nos bases, nos méthodes de travail.

L'activité du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a continué de croître, et vous le verrez dans les comptes, **nous avons redressé la barre par rapport à l'année 2022** (*année plutôt mauvaise pour nous*) puisque le résultat est redevenu positif grâce à une gestion rigoureuse, des décisions anticipées pertinentes (*évolution des coûts de journées notamment*) et une bouée de sauvetage bienvenue : la convention signée avec la Banque des territoires qui nous a permis de mieux organiser notre trésorerie. N'oublions pas toutefois que notre modèle économique reste fragile car ce que nous faisons n'est pas rémunéré à la hauteur de ce que cela représente pour l'avenir de la société.

Plusieurs salariés sont venus compenser les quelques départs et conforter les équipes. Bienvenue à celles et ceux qui ont rejoint les rangs du CEN Auvergne ! La croissance de l'équipe implique des problèmes de locaux dans les antennes, qui se sont accrus surtout fin 2023 et qui sont résolus, aussi bien en Haute-Loire que dans le Cantal.

On note également une croissance du nombre d'adhérents (*de 477 à 511*) et c'est une satisfaction, même si on pourrait encore développer cela. L'équipe " vie associative et vie bénévole " multiplie les efforts en ce sens d'une manière efficace.

Sur le plan de nos missions, cette année a été marquée par les évolutions du portage de la politique Natura 2000, passé aux régions par la loi 3DS (*Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification*). Après de multiples tergiversations, la répartition (*entre les Parcs naturels régionaux, la Région pour les sites dits emblématiques et nous-mêmes, réseau des CEN*) s'est stabilisée. Et de fait, nous avons " perdu " quelques sites sur lesquels nous nous étions

investis depuis longtemps (*Puy de Pileyre ou la vallée de la Sioule par exemple*) et " gagné " d'autres comme les Gorges de la Loire en Haute-Loire.

Ce qu'il est important de retenir, **c'est la souplesse d'adaptation que nous a demandé ce changement et aussi le fait que la Région ait privilégié deux opérateurs : les PNR et nous...** Notons que nous avons eu peu de marges de manœuvre dans les choix, que l'opération devrait se faire avec les mêmes bases financières que celles allouées par l'Etat avant la loi 3DS et que la convention avec la Région devrait être signée très prochainement.

Mais le grand changement est la création de l'Union des six CEN en octobre 2023. Union, pas fusion.

Après bien des années (*quasiment depuis la fusion des régions en 2016*) de discussions entre nous et avec la Région, nous sommes arrivés à ce modèle original de coordination au sein du réseau des CEN (*et peut-être au sein des structures de portée régionale*). Chacun reste chez lui avec sa structure, sa gouvernance, son budget, ses partenaires locaux, ses façons de faire. L'Union a pour rôle de représenter les CEN au niveau régional sur les plans politique et technique, auprès de l'ensemble des acteurs d'envergure régionale, afin de faire valoir leurs fondamentaux, leurs spécificités et être force de propositions novatrices. Elle a pour rôle également de coordonner des actions de portée régionale inscrites dans le Plan d'actions quinquennal. Elle n'est en aucun cas destinée à devenir un CEN. D'ailleurs elle ne pourra pas adhérer à la Fédération des CEN (*cela a été inscrit dans les statuts de la FCEN*).

Cette évolution marque une étape majeure pour nos six CEN ; à une attitude de défiance autour des problèmes de partage des subventions Etat et Région, la relation s'est mutée en une envie de travailler ensemble, de créer des synergies avec la conviction que c'est un bien pour chacun et pour tous.

Autre avancée majeure pour le réseau : la création de la Fondation " Espaces naturels de France ", dont l'objet est de protéger du foncier stratégique pour la biodiversité, d'agir pour une gestion pertinente des espaces naturels en soutenant leurs gestionnaires. Son statut reconnu d'utilité publique lui permet d'aller chercher de la générosité publique pour diligenter ses actions. D'ailleurs, avec l'accord du président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, tous les adhérents vont recevoir un mail vous expliquant ce qu'est la fondation, comment elle est un outil essentiel du réseau des CEN et comment vous pouvez l'accompagner, la soutenir, tout en confortant votre engagement pour le CEN.



Création de l'Union régionale des six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes (C. Chouzet)

Nous évoluons, et le monde autour de nous évolue aussi. Des signaux apparaissent depuis plusieurs années, que nous devons prendre en compte pour préparer notre avenir.

C'est tout d'abord l'émergence d'outils créés pour aller chercher des fonds privés (*citoyens, entreprises etc.*) afin de financer la biodiversité. Ce que nous avons toujours fait de manière modeste par le biais de collectes auxquelles vous avez répondu. Mais là, il s'agit d'aller plus loin par des dispositifs organisés comme par exemple les certificats de biodiversité : y allons-nous ? Comment ? Jusqu'où ?

Ce sont aussi des pressions de la société autour de questions comme l'effondrement de la biodiversité, l'appauvrissement des sols, le partage de l'eau. Face à ces questions cruciales pour notre avenir, que veut dire aujourd'hui " engagés mais non militants ", là encore nous devons nous interroger. Que cautionnons-nous ? Jusqu'où ?

Nous ne devons pas rester en décalage par rapport à ces questionnements.

Aussi, nous vous proposons de nous rejoindre à des ateliers de réflexion pour réinterroger nos valeurs, notre stratégie face à ces évolutions et à la restitution que nous en ferons pour fêter nos 35 ans.

La présidente,
Eliane Auberger

2023 en 5 actions choisies

SIGNATURE DE LA 1^{ÈRE} OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE) DANS LE CANTAL

Le bois de Condamine est une vaste aulnaie marécageuse d'environ sept hectares située au coeur d'une zone d'estive étendue où les boisements sont devenus très rares. Réservoir de biodiversité avec une grande importance pour la ressource en eau, ce site naturel a fait l'objet de la première signature d'une ORE dans le Cantal entre le CEN Auvergne et ses propriétaires, avec un objectif de libre évolution pendant 99 ans.

01

JANV.



SIX CEN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : ORGANISATION DE LA PREMIÈRE RÉUNION PARTENARIALE

Afin de renforcer les liens avec leurs principaux partenaires régionaux, départementaux et inter-départementaux, les six CEN Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé une première rencontre régionale qui a réuni une soixantaine de partenaires. Objectif : faciliter la vision synthétique du travail des CEN sur les territoires et notamment les efforts qu'ils déploient pour accentuer la reconnaissance des espaces naturels comme solutions face aux changements climatiques.

02

MARS



DE NOUVELLES MODALITÉS POUR LA GESTION DU RÉSEAU NATURA 2000

Depuis le 1^{er} janvier 2023 et conformément à la loi 3DS (*Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification*), la gestion des sites Natura 2000 est transférée de l'État aux Régions, collectivités " cheffes de file " en matière de biodiversité. En Auvergne-Rhône-Alpes, la Région a choisi d'organiser la gouvernance et la gestion des sites sur ses deux partenaires relais majeurs : le réseau des Parcs naturels régionaux et les Conservatoires d'espaces naturels.

03

JUIN



LE CEN AUVERGNE PRÉSENT AUX RENCONTRES POUR LA PLANÈTE

Organisées par le collectif " 1 % for the planet ", les Rencontres annuelles pour la Planète rassemblent mécènes et bénéficiaires lors de deux journées pour faciliter la levée de fonds des associations. En pratique, cet événement permet aux associations de présenter leurs projets à un parterre d'entreprises souhaitant soutenir des projets environnementaux. Présent avec le projet " Sylvae, réseau de vieilles forêts ", le CEN Auvergne a collecté 16 245 €. De nouveaux mécènes ont à cette occasion rejoint l'aventure Sylvae : Maisons du Monde Foundation et Catalyons.

04

OCT.



LE RECORD DU NOMBRE D'ADHÉRENTS DÉPASSÉ

Record pour le nombre d'adhérents : pour la première fois, plus de 500 personnes font part de leur soutien au CEN Auvergne. Précisément, 511 personnes morales et physiques adhèrent aux actions de l'association.

05

DÉC.



Changement climatique : une nécessaire adaptation des actions des Conservatoires d'espaces naturels



Le changement climatique est aujourd'hui une évidence, et son origine humaine n'est plus discutable comme l'ont démontré les multiples rapports du GIEC (Groupe International d'Études sur le Climat). Les observations naturalistes de terrain démontrent aussi, tout comme la succession d'évènements météorologiques hors normes et notamment les épisodes de chaleur exceptionnelle, que ses effets se font déjà sentir. Les naturalistes observent les déplacements d'espèces du sud vers le nord et des basses altitudes vers les sommets. L'ensemble des communautés du vivant cherche à s'adapter à ce changement bien trop rapide par rapport aux évolutions naturelles du climat.

Dans ce contexte, le rôle des Conservatoires d'espaces naturels, et du CEN Auvergne en particulier, doit évoluer : il n'est plus question aujourd'hui de conserver tel quel un patrimoine naturel hérité des siècles passés (*et ceci malgré le nom de "Conservatoire" d'espaces naturels*) mais bien de faciliter, autant que faire se peut, cette indispensable adaptation des communautés vivantes à ce changement climatique global.

La stratégie commune aux six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi en révision pour intégrer ce nouveau cadre : **il ne s'agit pas de tout remettre en cause mais de s'adapter**. Les CEN passent ainsi d'une approche patrimoniale de la biodiversité à une approche où la

fonctionnalité des écosystèmes doit être la préoccupation prioritaire. L'approche patrimoniale avait tendance à prioriser une vision un peu "fixiste" des écosystèmes et la protection des zones considérées comme à haute valeur écologique (*milieux et espèces rares*). L'approche fonctionnelle met plus en avant le fonctionnement global des milieux, privilégiant les processus écologiques (*évolution spontanée de la végétation, vie des sols...*), une approche plus globale centrée sur les réseaux de sites (*corridors écologiques et trames vertes et bleues, succession des milieux aquatiques dans le grand cycle de l'eau...*).

Dans ce contexte, il est aussi nécessaire de s'intéresser et de travailler sur l'ensemble des territoires, et notamment au sein des

milieux agricoles, forestiers, mais aussi urbains et péri-urbains.

Alors concrètement, comment cela va-t-il se traduire ?

Cette adaptation de la stratégie va se décliner à trois niveaux, du plus local au plus général :

- Sur les modalités de gestion et d'entretien des sites préservés par les CEN ;
- Sur les critères de choix et de hiérarchisation des nouveaux sites à préserver ;
- Sur un plaidoyer pour une meilleure prise en compte dans les territoires du rôle des écosystèmes face au changement climatique, dans une approche de type "solutions fondées sur la nature".

Modalités de gestion et d'entretien des sites préservés par les CEN

Le principe général est de **mettre en œuvre une gestion moins « dirigiste » en acceptant, sur certains sites, le développement spontané de la végétation**, et notamment des arbres, voire en les favorisant avec comme objectifs la création de " zones de fraîcheur ", indispensables tant pour la biodiversité sauvage que pour le bétail sur les sites faisant encore l'objet de pâturage. Le développement, voire la plantation d'arbres isolés et sous forme de haies, permettra également de contribuer à la captation et au stockage du carbone.

Avec cette même attention au carbone, **les travaux de décapage et/ou étrépage des sols seront très limités voire abandonnés** pour conserver au maximum les stocks de carbone des sols. Il sera possible de **tester des opérations de migration assistée (déplacement d'espèces du sud vers le nord, ou en altitude)** pour favoriser leur adaptation au regard de la rapidité des changements.

Le nombre de sites en libre évolution, c'est-à-dire sans intervention humaine sur la végétation, sera **augmenté**. Au-delà des parcelles forestières du réseau Sylvae, cela pourrait concerner certaines zones humides voire certains sites de coteaux secs abandonnés par l'agriculture. Cette forme de gestion permettra également de **favoriser l'adaptation spontanée des communautés vivantes** en réaction aux changements du climat et le stockage de carbone via la végétation et les sols.

Critères de choix et de hiérarchisation des nouveaux sites à préserver

Pendant longtemps, pour les CEN comme dans le cadre des politiques publiques, le choix des sites à préserver a été fait essentiellement sur la présence d'espèces puis d'habitats patrimoniaux (*espèces rares, espèces protégées, espèces en danger...*). Il convient dorénavant d'intégrer d'autres critères pour des objectifs différents :

- **Agrandir la taille des sites** pour plus de diversité et de résilience et notamment en recherchant des extensions sur des zones présentant des caractéristiques écologiques complémentaires (versant sud et nord par exemple) ou des gradients altitudinaux forts pour une diversité microclimatique ;
- **Renforcer les réseaux de sites** le long des corridors écologiques sud-nord (*exemple des vallées fluviales – Allier, Loire, Rhône, Saône... - en Auvergne-Rhône-Alpes*) ;
- **Intégrer des sites ayant des caractères physiques (abiotiques)** marqués (*exposition, pente, nature géologique...*) qui pourront accueillir des espèces et biotopes originaux.



Les opérations importantes de restauration de la fonctionnalité des zones humides, comme ici dans le Cantal, contribue à une amélioration du grand cycle de l'eau, et ont aussi un effet bénéfique pour la biodiversité dans une approche " solutions fondées sur la nature ".

Meilleure prise en compte dans les territoires du rôle des écosystèmes face au changement climatique

À travers les services écosystémiques*, les milieux naturels contribuent fortement à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation de nos sociétés, et donc à notre qualité de vie. Les services écosystémiques couvrent de vastes domaines intégrant les grands cycles naturels (*eau, oxygène, carbone, azote...*), les productions alimentaires et de matériaux (*bois, fibres végétales, médicaments...*), les activités artistiques (*inspiration*) mais aussi des enjeux de santé humaine tant physique que mentale.

Cette approche est souvent résumée via le concept des **solutions fondées sur la nature** : une partie des solutions à nos problèmes environnementaux et sociétaux passe par la préservation et la restauration des services écosystémiques rendus par les milieux naturels, avec également, au final, un effet positif pour la biodiversité. Les CEN plaident de manière engagée pour une réelle intégration de la préservation et de la restauration des écosystèmes dans les projets de développement des territoires, pour favoriser, via les solutions fondées sur la nature, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation de nos sociétés.

Cette adaptation de la stratégie des CEN est soumise à l'analyse du conseil scientifique et pourra être corrigée pour intégrer les éventuelles observations. Elle présente un caractère expérimental face à un phénomène d'une ampleur inédite et sera susceptible de nouvelles évolutions.

* Biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être.

LA FONDATION ESPACES NATURELS DE FRANCE EST NÉE !



Lis martagon (B. Rubod)

La Fondation Espaces naturels de France en quelques chiffres :

- Dotation initiale (*valeur des terrains*) : 1 523 623,33 €
- Surface détenue : 550 hectares, soit l'équivalent de 770 terrains de foot
- Valeur des espaces protégés : 4 000 000 M €

Pour en savoir plus

- Julie Babin,
julie.babin@reseau-cen.org
<https://fondation-enf.org>

L'année 2023 a vu la concrétisation d'un chantier de longue haleine pour le réseau : **la transformation du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels en Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP)**. Depuis le 4 novembre 2023, c'est officiel : la fondation « Espaces naturels de France » oeuvre pour le foncier et la philanthropie.

Un outil complémentaire à l'action des CEN

En 2011, le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels a été créé pour renforcer la sécurité du foncier, offrir la possibilité de recevoir des dons et des legs, et plus généralement garantir la pérennité des propriétés confiées et leur vocation écologique.

La transformation en FRUP permet aujourd'hui **d'élargir les actions menées et porte sur l'acquisition d'espaces naturels pour en garantir l'inaliénabilité** (*sur le terrain, la gestion des sites est confiée à des associations locales, reconnues dans les territoires*), le **développement de la philanthropie**, par la récolte de fonds pour soutenir des projets locaux, **la sensibilisation du plus grand nombre** pour que chacun puisse mesurer les enjeux environnementaux et apporter sa contribution.

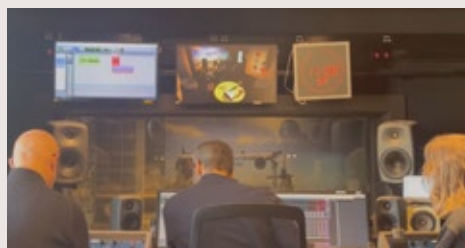
Initialement intrinsèquement liée aux Conservatoires d'espaces naturels, la **Fondation Espaces naturels de France élargit son action à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels** en France, et intègre au sein de son conseil d'administration d'autres structures issues du monde environnemental (*Parcs naturels régionaux, Safer, Terre de liens, etc.*).

Une première donation d'importance

2023 a également vu l'aboutissement d'un rapprochement assez exceptionnel entre le CEN Hauts-de-France et un propriétaire privé. Ce travail technique fondé, nourri de grandes valeurs humaines, s'est concrétisé pour la Fondation, par le don d'un bois de plus de 130 hectares. Au-delà du don, il y a tout le cheminement d'une personne démontrant que les valeurs des CEN peuvent prendre corps partout dans la société.

EN BREF DANS LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

- **Le réseau des CEN sur Radio France et France télévision**
Depuis 2021, Radio France renforce son engagement en faveur de l'environnement en offrant des espaces publicitaires à des associations telles que la nôtre, leur permettant de bénéficier d'un plan média gratuit sur les ondes de France Inter et France Info. En 2023, France Télévisions Publicité s'est associée à la démarche



sur les chaînes et le site de France Télévisions. La candidature du réseau des CEN a été retenue, offrant ainsi une visibilité à nos associations sur le service public !

- **Premières participations aux salons des maires**
Dans la lignée des participations au Salon de l'agriculture ou au Sommet de l'élevage, le réseau était présent lors du Salon des maires ruraux (*29 septembre - 1^{er} octobre*) et au Salon des maires (*21 - 23 novembre*). Des temps d'échanges privilégiés avec les élus des territoires !

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS L'ACTION DES SIX CEN D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Rencontre institutionnelle de novembre 2023 (P. Faverot)

Depuis juillet 2010, les Conservatoires d'espaces naturels peuvent bénéficier d'un agrément spécifique défini dans le Code de l'environnement (article L414-11) et délivré pour une période de 10 ans à l'échelle du territoire régional par l'Etat et la Région. En conférant une identité juridique aux CEN, cet agrément renforce ainsi leur légitimité et leur permet de disposer de prérogatives particulières dans divers textes de loi.

Sur l'année 2023, les six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes ont travaillé en lien avec l'Etat (DREAL) et la Région (direction de l'environnement) au bilan de leur agrément précédent (à consulter sur <https://tinyurl.com/Bilan-Agrement-CEN>) et à la construction du cadre de leur nouvel agrément, basé sur un Plan d'action quinquennal (PAQ) qui fera l'objet d'une évaluation en 2027.

Les principales orientations à retenir sont les suivantes :

- **Une meilleure intégration du changement climatique** dans la stratégie de protection et de gestion des sites des Conservatoires d'espaces naturels ;

- **Un renforcement de l'accompagnement par les CEN des acteurs des territoires** et notamment en direction des élus des collectivités, des agriculteurs, des entreprises mais aussi des citoyens ;
- **Un renforcement de l'organisation régionale des six CEN** de la région Auvergne-Rhône-Alpes, via la création d'une Union régionale mais en conservant l'indépendance et les spécificités de chaque CEN.

Le nouveau PAQ se structure autour de quatre ambitions fortes, déclinées en 14 objectifs opérationnels (à consulter sur <https://tinyurl.com/PAQ-6CEN-23-27>).

- **Obtention de l'agrément Éducation nationale**

Fruit d'un travail collectif, la Fédération obtient l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, avec une extension aux 23 CEN la composant. Un véritable levier pour déployer les actions d'éducation à l'environnement et la valorisation de nos espaces protégés !

- **Création de l'Union régionale des Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Cette association a pour rôle de favoriser la représentation politique des six CEN et leur coordination technique. Dirigée par un conseil d'administration composé de deux personnes par CEN, elle sera l'interlocutrice privilégiée des partenaires régionaux des CEN, dont l'État et la Région. Elle conserve les spécificités et l'indépendance de chaque CEN, préservant ainsi l'ancrage dans leur territoire qui fait le succès des Conservatoires. L'Union est présidée par Yves Francois, président du CEN Rhône-Alpes ; Eliane Auburger, présidente du CEN Auvergne, en est l'une des deux vice-présidentes.



Parcelle de vieille forêt à Avèze (CEN Auvergne)

SYLVAE, RÉSEAU DE VIEILLES FORÊTS ON CONTINUE SUR NOTRE LANCÉE !

Lancé en 2018, le projet Sylvae repose sur un principe simple : acquérir des parcelles de vieilles forêts pour les laisser en libre évolution et ainsi permettre aux arbres d'accomplir leur cycle biologique complet. Grâce à la mobilisation collective, ce sont plus de 80 hectares qui ont été acquis pour protéger ces milieux rares, portant aujourd'hui à 210 hectares le réseau de vieilles forêts préservées !

Renforcement du réseau en Auvergne

L'année 2023 a été marquée par l'officialisation chez les notaires de l'acquisition d'environ 50 hectares sur les départements d'intervention du CEN Auvergne :

- Dans le Cantal, cela concerne 12,8 hectares dans le secteur de la Rhue en complément d'un îlot déjà existant dans le bois de Bachassou, 3,5 hectares dans la vallée de la Sianne en complément des îlots déjà existants et 1,9 ha dans les monts du Cantal.
- En Haute-Loire, cela concerne 1,1 hectare dans la vallée de la Violette ainsi qu'une donation de deux parcelles d'une surface totale de 1,5 hectare dans les gorges de la Loire.
- Dans le Puy-de-Dôme, cela concerne 28 hectares dans les gorges d'Avèze, 2 hectares dans le Livradois et 0,2 hectare dans les Bois noirs.

En complément, environ 30 hectares de nouvelles promesses de vente ont aussi été signées.

Extension du programme au niveau national

En 2023, le projet « Sylvae : réseau de vieilles forêts » a fait des émules. Il s'agit désormais d'un programme

national au sein du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels ! Une charte nationale a ainsi été établie pour coordonner les actions et une demande de soutien financier a aussi été faite auprès de la fondation Anyama pour créer un poste de coordination au sein du réseau.

Un nouvel îlot Sylvae dans les gorges d'Avèze

En 2023, un généreux donateur nous a permis de finaliser rapidement l'acquisition d'un îlot de 18 hectares situé dans les gorges de la Dordogne à Avèze (63). Un grand merci à Bernard pour son soutien.

Il s'agit d'un ensemble de forêt de pente avec un enjeu écologique important correspondant notamment au territoire de vie de plusieurs espèces de rapaces forestiers comme l'Aigle botté, le Milan royal, le Milan noir ou encore la Bondrée apivore.

Les vieilles branches toujours mobilisées

Tout au long de l'année, plusieurs de nos adhérents-bénévoles nous ont apporté un coup de main à travers la veille foncière ou la pose et le suivi de pièges photographiques. Plusieurs journées thématiques ont aussi été organisées permettant de découvrir des sites et de faire un focus sur des espèces ou groupes d'espèces comme la Buxbaumie verte (*mousse*), le Chat forestier, ou encore les araignées.



Le témoignage de Bernard, donateur

" J'aime la forêt, quoi de plus banal n'est-ce pas ? Mais aimer la forêt c'est aussi vouloir la protéger de toutes les agressions qu'elle subit. Comment s'y prendre ? J'avais d'abord pensé à acquérir une forêt mais il n'y avait pas de forêts à vendre autour de moi, tout au moins rien qui mérite ce nom car on ne saurait appeler " forêt " une plantation uniforme de résineux dépourvue de la diversité biologique qui caractérise une vieille forêt. Et puis que deviendrait cette forêt à ma mort ? Imaginer que celle-ci puisse être vendue et coupée m'était insupportable.

Lorsque j'ai découvert le programme " Sylvae " du CEN Auvergne j'ai immédiatement été convaincu de l'intérêt de ce projet qui vise à acquérir des forêts anciennes pour les soustraire définitivement à toutes formes d'exploitation. Cette formule qui permet de protéger la forêt de manière pérenne grâce au réseau associatif du CEN Auvergne était la bonne. J'ai donc offert mon appui financier pour acheter une forêt dans les gorges de la Dordogne et je suis heureux de savoir que celle-ci pourra désormais continuer à vieillir à son rythme sans craindre d'être mutilée.

Ce don n'est pas un simple acte de philanthropie mais une mise en adéquation avec mon exigence de sobriété. En effet, lorsque j'ai réalisé que l'argent que je détenais sur un compte épargne, et qui ne m'était pas indispensable pour vivre, générerait à lui seul plus de trois tonnes de CO2/an (selon RIFT) il m'a paru préférable de le consacrer à l'achat d'une forêt qui, elle, stocke du carbone. Enfin, c'était aussi une manière de rendre à la nature tout le bonheur, toutes les émotions qu'elle m'a procuré gratuitement depuis tant d'années."



Animation estivale à Lapeyrouse (CEN Auvergne)

2 NOUVEAUX VERGERS CONSERVATOIRES DANS LES COMBRAILLES

Le financement du Budget Ecologique et Citoyen du Conseil départemental du Puy-de-Dôme a permis de faire émerger sur les territoires de Lapeyrouse et de Montaigut-en-Combrailles **une dynamique autour de la préservation du patrimoine fruitier local**, avec un triple objectif :

- communiquer auprès de la population locale sur le patrimoine fruitier des Combrailles,
- inventorier les vergers existants sur ces communes,
- planter deux vergers conservatoires.

L'Espace de Vie Sociale " La Clé des Champs ", porteur du projet, a souhaité **mettre les enfants au cœur de cette démarche**. À Montaigut, le CEN Auvergne est intervenu auprès des élèves de trois classes élémentaires. Ce cycle de découverte des arbres et du patrimoine fruitier s'est conclu avec la plantation d'un verger. À Lapeyrouse, lors des vacances estivales, trois groupes ont été initiés aux méthodes d'inventaire des vergers. Les enfants ont appris à repérer les vergers dans le paysage et à reconnaître les différents arbres fruitiers. Des inventaires sur le terrain ont permis de compléter l'identification des vergers ou arbres fruitiers en recherchant en priorité des pré-vergers dans les champs. Ils ont permis de répertorier 70 vergers (*plus de 430 arbres*).

Au final, ce sont deux nouveaux vergers de 30 arbres chacun qui ont été plantés. L'ensemble des variétés sont des fruits auvergnats, avec une large majorité représentant le patrimoine fruitier des Combrailles. C'est en cela que ces vergers sont conservatoires : ils constituent une réserve génétique dans laquelle les amateurs de fruits pourront venir prélever des morceaux de bois (*les greffons*) afin de multiplier à nouveau ces variétés.

ASSISTANCE TECHNIQUE " ZONES HUMIDES " LES ACTIONS DU CEN AUVERGNE

L'outil " Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH) " a été développé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dès 2002, dans l'idée de démultiplier les actions sur les zones humides. Objectif : agir en dehors des sites protégés ou remarquables et travailler sur les zones tampons et bassins versants de ces sites, ainsi que sur le réseau des zones humides d'un secteur, pour être plus efficace sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Le CEN Auvergne a initié la CAT ZH dans le Cantal en 2004, puis sur l'Artense dans le Puy-de-Dôme en 2008. L'outil a ensuite " essaimé " sur le bassin Loire Bretagne dans les années 2014-2015.



Les cellules d'assistance technique (CAT ZH) permettent d'apporter aide et conseils aux propriétaires et gestionnaires de zones humides. L'objectif est de trouver collectivement des solutions personnalisées pour concilier la préservation de ces milieux sur le long terme et le maintien des activités en place.

Concrètement, elles se traduisent par :

- des visites et diagnostics des parcelles,
- des échanges sur les modalités de gestion et les difficultés rencontrées
- des recherches de solutions techniques et de financements pour les mettre en œuvre.

Ainsi, le CEN Auvergne travaille sur certains secteurs des trois départements pour accompagner toute personne ayant besoin de conseils.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme - Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne (Haute-Loire)

En 2023, la communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne a finalisé son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Dans le cadre de la CAT ZH, le CEN Auvergne a analysé l'ensemble des documents et constaté des lacunes en termes d'affichage de données et de précisions dans la prise en compte des zones humides, des espaces de mobilité des cours d'eau et des zonages de biodiversité du territoire. Le choix a donc été fait de participer à l'enquête publique. À la suite de cet avis, un travail de concertation a été mené avec la collectivité qui a souhaité initier une étude portant sur la délimitation des zones humides sur les zonages " A Urbaniser " ou " Urbaniser " de son document d'urbanisme. Les inventaires seront réalisés en 2025 et donneront lieu à une intégration dans le PLUi via une révision à venir.



Travaux à Saint-Saturnin (CEN Auvergne)

Restauration de cours d'eau et zones humides sur la commune de Saint-Saturnin (Cantal).

Durant l'été 2023, des travaux de restauration d'un affluent du Lemmet et des zones humides associées ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Hautes Terres Communauté (Cantal) et appui du CEN Auvergne.



Journée d'échange sur les milieux humides (SIGAL)

Pour aller plus loin, le CEN Auvergne a constitué le réseau Sagnes sur le bassin Adour Garonne, pour réunir les adhérents bénéficiant de cellules d'assistance technique zones humides et favoriser le partage d'expériences.

L'organisation ou la participation à des journées d'échanges thématiques fait aussi partie des actions menées dans ce cadre.

Où en est-on sur les territoires ?

Le CEN Auvergne mène ces actions principalement dans le cadre des contrats territoriaux* de manière pluri-annuelle en fonction des programmations. En 2023, plusieurs secteurs étaient couverts : Alagnon, Loire-Montagne, Lignon, Loire et Affluents Vellaves, Haut-Allier, Brivadois, secteur Adour-Garonne Puy-de-Dôme et Cantal, Dore et Veyre.

Indicateur	Chiffres clés 2023	Résultat attendu
Nombre de techniciens et élus sensibilisés sur le territoire	307	Multiplier la prise en compte des zones humides dans les projets locaux en s'appuyant sur des relais locaux
Nombre d'avis et diagnostics réalisés	69	Limiter voire éviter les dégradations sur les zones humides
Surface concernée par ces avis et diagnostics	2883 hectares	Proposer des actions de préservation et/ou de restauration et les moyens de les mener
Nombre de dossiers "travaux" accompagnés	9	Assurer la prise en compte des enjeux dans les travaux
Nombre de journées techniques organisées	8	Partager les expériences et multiplier les actions favorables aux zones humides sur les territoires

* Outil des agences de l'eau pour mobiliser des financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques

Au programme : 400 mètres linéaires de reméandrage du ruisseau dans son lit naturel, reconnexion des zones humides associées, enlèvement de drains, mise en défens des berges et aménagements de trois points d'abreuvement/franchissement pour le bétail. Ce projet permet ainsi de restaurer une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et humides, tout en conciliant les usages agricoles en place sur la parcelle.

Journée d'échanges " Milieux humides et eau potable : des enjeux communs ! " à Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme)

Cette journée a été co-organisée avec le SIGAL et l'Association Rivière

Rhône Alpes Auvergne, et a regroupé 53 élus et techniciens. Les retours d'expérience en salle et sur le terrain de cette journée ont permis de :

- Mettre en relation les acteurs intervenant sur les milieux aquatiques et ceux intervenant dans la gestion de l'eau potable ;
- Connaître les spécificités et les cadres d'actions de chacun et échanger sur les complémentarités d'actions sur les territoires ;
- Développer une culture commune sur la préservation de l'eau ;
- Partager des premiers retours d'expérience illustrant cette complémentarité, notamment sur le Cézallier : restauration de milieux aquatiques avec le syndicat de la Grangeoune qui a restitué de l'eau à la nature en effaçant des puits ne servant plus, optimisation et amélioration du système de prélèvement et d'adduction pour le Syndicat des Eaux du Cézallier qui a permis de reconnecter des écoulements aux milieux aquatiques proches des puits de captages.



Journée d'échange sur les milieux humides (SIGAL)



Tilleul remarquable situé sur des parcelles bocagères conventionnées à Lapeyrouse (E. Boitier)

**AU 31 DÉCEMBRE 2023,
LE CEN AUVERGNE GÈRE UN RÉSEAU
DE 281 SITES NATURELS,
SOIT PRÈS DE 3029 HECTARES.**



BILAN FONCIER QUE DU BOIS !

En 2023, la maîtrise foncière et d'usage a augmenté de près de 307 hectares avec 13 nouveaux sites (+ 63 hectares) et un renforcement sur des sites existants (+ 244 hectares).

Une année assez classique en terme de progression, mais par contre originale par de nombreuses acquisitions foncières (27 actes) et la signature de contrats " forts " avec des Obligations Réelles Environnementales (2 actes) et des baux emphytéotiques (2 actes). Une nouveauté en 2023 : le remplacement d'une convention de gestion en convention de coopération.

Les espaces forestiers sont à l'honneur : ils représentent près de 90 % de la maîtrise foncière et d'usage réalisée en 2023, avec le renforcement du réseau Sylvae, l'intégration d'une zone boisée au camp militaire de Bourg-Lastic et quelques bois isolés (*Bois de Condamine, Sources et marais de la Pale, Gorges du Lion*).

Quelques renouvellements

Quelques sites ont bénéficié de **renouvellement d'accords confirmant la confiance de leurs propriétaires**, comme les sources de Bard (*commune de Boudes*), le Val d'Allier – Les Toises (*Commune de Mur-es-Allier*), le marais des Sagnaux et la Chaux Redonde (*entreprise CMSE CERF*), le camp militaire de Bourg-Lastic (*Ministère des Armées*)...

Et des confortations

De nombreux sites ont vu leur superficie gérée par le CEN Auvergne s'agrandir, comme :

- le camp militaire de Bourg-Lastic (+ ~200 hectares),
- les Gorges de la Rhue - Bois de Bachassou (+ 13 hectares),
- le Bois de Chamalière (3 hectares),
- les Gorges de l'Alagnon-Bois du Bournet (+2,5 hectares),
- le Val de Dore à Vinzelles - Les Rongères (+2 hectares),
- la Vallée de la Borne - Bois de la Valette (+1,8 hectare),
- les Bois des Gorges du Lion (+0,7 hectare),
- le Val de Dore à Crevant-Laveine - Les Prades (+0,5 hectare),
- la Vallée des Reblats (+0,5 hectare),
- les Gorges du Chavanon et de la Clidane (+0,4 hectare).



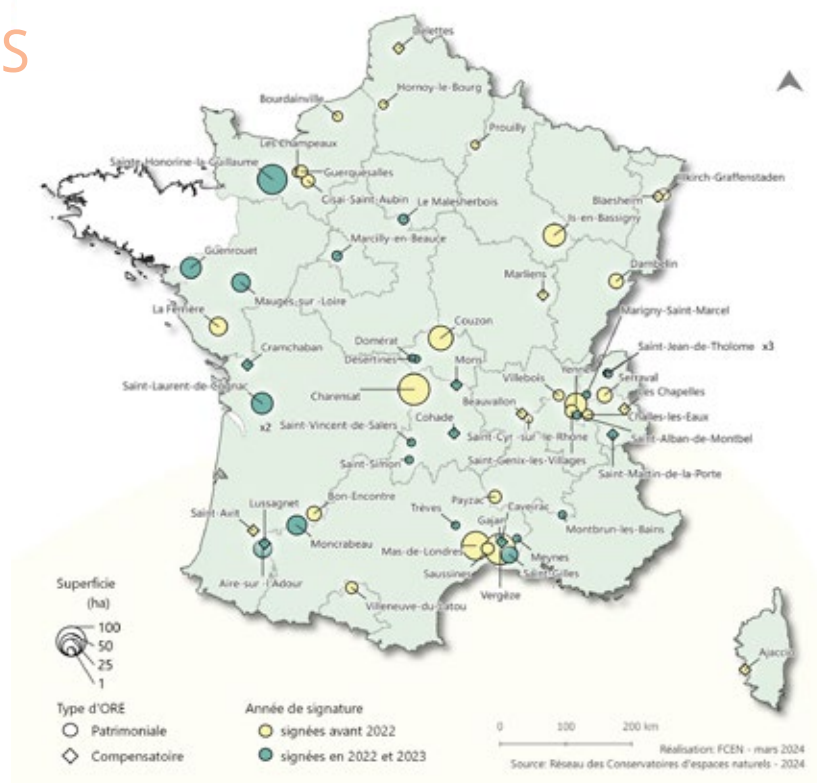
LES NOUVEAUX SITES DU RÉSEAU CEN AUVERGNE EN 2023

(A : ACQUISITION / C : CONVENTION / ORE : OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE)

Département	Commune	Nom du site	Surface (ha)	Maîtrise
Cantal	Albepierre-Bredons	Mont du Cantal - Bois de Chalmagne	1,98	A
	Saint-Simon	Marais de Boussac	11,30	ORE
	Saint-Vincent de Salers	Bois de Condamine	6,88	ORE
	Ussel	Marais du Moulin de Luc	3,43	A
Puy-de-Dôme	Avèze	Gorges d'Avèze - Forêt du Roc Tind	4,31	A
	Condat-les-Montboissier	Bois des Bughes	1,36	A
	Lapeyrouse	Bocage de la Vilatte	1,36	C
	Manglieu	Bois Brutier	0,60	A
	Marsat	Sources et marais de la Pale	1,82	C
	Messeix	Gorges d'Avèze - Bois des Fauves	17,94	A
	Palladuc	Bois de Rucros	2,00	A
	Saint-Victor- Montvianeix	Bois de Toinon	9,85	A
	Viscomtat	Bois de Pamole	0,20	A

LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES DU RÉSEAU DES CEN

Un bilan récent au niveau national confirme, depuis 2018, la signature de 65 obligations réelles environnementales sur 1365 hectares par les Conservatoires d'espaces naturels. Le CEN Auvergne a signé cinq ORE sur 167 hectares, dans les trois départements. Le Cantal est à l'honneur, en 2023, via la signature de deux accords. En savoir plus sur les ORE sur <https://tinyurl.com/ORE-CEN>



LA TOURBIÈRE DE CRESPIY-GRELOUX

12 000 ANS D'HISTOIRE, 12 ANS DE GESTION CEN



Les paysages tourbeux actuels de l'Artense découlent d'une évolution post-glaciaire. Il y a 12 000 ans environ, les glaciers se sont retirés, laissant au fur et à mesure la place à de petites cuvettes d'eau. Lentement colonisées par la végétation herbacée ou ligneuse, ces dépressions lacustres ont donné naissance aux tourbières. Dès le Moyen Âge, l'agriculture a fortement perturbé leur évolution naturelle avec l'arrivée des troupeaux sur des sols fragiles mais aussi par des pratiques de drainage qui n'ont pas épargné la tourbière de Crespiy Greloux.

Fortement présentes sur le territoire de l'Artense, les tourbières font souvent partie des systèmes agricoles du secteur. C'est pourquoi la continuité d'une gestion agricole pendant dix ans était une condition imposée par la SAFER au moment de l'achat de la tourbière par le CEN Auvergne. Une première série d'actions mise en œuvre à partir de 2012 a donc permis de **mieux associer la préservation des milieux avec l'agriculture** : pose d'abreuvoirs en zone sèche, mise en défens du ruisseau, passerelle bois sur écoulement, suppression de passages busés, baisse des amendements sur les pelouses, etc.

Dix ans plus tard, le site a évolué et les enjeux aussi. Les aspects de stockage carbone et de quantité de la ressource en eau ont pris de l'ampleur, imprégnant davantage les actions prévues. C'est ainsi que le plan de gestion 2023-2033 prévoit, entre autre, **une amélioration du fonctionnement hydrologique de la tourbière, l'amélioration des corridors écologiques ou encore la définition de zones de non intervention.**

Le plan de gestion est mis en œuvre avec une première série de travaux effectués à l'automne 2023, en partenariat avec le lycée agricole de Neuvic, partenaire régulier de nos actions sur le territoire de l'Artense. Les élèves de bac pro " Gestion des Milieux Naturels et de la Faune", encadrés par les élèves de BTS Gestion Protection de la Nature et avec l'aide de notre équipe de gestion, ont mis en œuvre les travaux suivants :

- plantation d'une haie de 120 mètres en " végétal local "

- mise en défens d'un linéaire de 350 mètres pour une colonisation naturelle des arbres et arbustes du bord de la parcelle
- soutien au reméandrage naturel du ruisseau par la pose d'épis déflecteurs (" obstacle " partiel favorisant le creusement des méandres) et l'élargissement de la mise en défens du ruisseau sur 600 mètres de long.

Ces douze ans d'actions permettent de prendre du recul et de voir évoluer notre appréhension des sites en fonction des enjeux et des connaissances (*scientifiques et techniques de gestion*). Cela est d'autant plus vrai ici que le site s'intègre dans un plan de gestion avec huit autres sites tourbeux, ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble et d'ajuster la gestion à une échelle plus large.



Des actions en faveur de la connaissance sont également réalisées avec les élèves du lycée agricole de Rochefort-Montagne, comme ici pour le relevé des sphaignes rouges.



Azuré du Serpolet (J. Tommasino)

RESTAURER LES COTEAUX SECS EN MILIEU PÉRIURBAIN, UNE NÉCESSITÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

Menée en 2015, l'étude sur la trame des coteaux autour de Clermont-Ferrand avec comme espèce témoin l'Azuré du serpolet avait démontré la nécessité de mettre en oeuvre un projet de restauration de ces milieux pour l'ensemble des espèces thermophiles. Grâce au plan de relance, les actions ont pu être conduites de 2021 à 2023 sur différents sites du Grand Clermont.

Le retour du pâturage sur les puys Benoît et de Jussat

Le puy Benoît comprend des pelouses sèches abritant l'Azuré du Serpolet où l'enjeu de préservation des 15 hectares de milieux thermophiles est fort. Et pour ce faire, le pâturage est un allié précieux ! Par leur action mécanique, les animaux présents garantissent l'entretien de pelouses, favorables aussi bien à la faune qu'à la flore. Quatre parcs d'un total de 10,7 hectares ont ainsi été réalisés. Des conventions ont été signées avec des agriculteurs et des particuliers pour du pâturage équin et ovin adapté.

Un panneau d'information a été installé sur le site pour renseigner les randonneurs sur ces enjeux.



Pâturage sur le puy de Jussat (V. Legé)

Sur le puy de Jussat, le parc de pâturage a été aménagé par l'équipe du CEN Auvergne, en partenariat avec les BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée de Rochefort-Montagne, pour des ovins. Ce chantier à

visée pédagogique a permis aux élèves d'adapter les techniques de débroussaillage aux enjeux des milieux secs. Un panneau d'information a également été installé en bordure de chemin.



Chantier pédagogique (CEN Auvergne)

Sur le puy Cimard où la présence de l'Azuré du Serpolet et de ses plantes hôtes a été confirmée lors de prospection à l'été 2022, le travail est à poursuivre avec la commune pour assurer sa préservation.

À Clermont-Ferrand, sur le puy de la Poix (*reliquat d'un volcan pépéritique avec une source bitumineuse*), une pelouse de 0,3 hectare a été restaurée. Sur le site de Gandaillat (*butte marno-calcaire entaillée en partie d'une ancienne carrière valorisée pour ses objets géologiques*), 1,5 hectare de pelouse sèche a été restauré et un suivi floristique a été réalisé. Enfin, nous avons réalisé un livret de découverte du puy de Crouel et des continuités écologiques locales.

TOURBIÈRES DE L'AUBRAC, UN PROJET DE RESTAURATION MULTIPARTENARIAL

Le Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac, le CEN Occitanie et le CEN Auvergne travaillent ensemble depuis 2021 au travers d'une convention cadre de partenariat.

Le PNR a ainsi porté plusieurs projets d'études et de restauration de zones humides dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le CEN Occitanie apporte un appui sur le département de la Lozère tandis que le CEN Auvergne déploie son expertise sur la partie cantalienne de l'Aubrac.

Dans le cadre de ce partenariat, le Parc naturel régional de l'Aubrac et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ont conduit des **travaux de restauration de tourbières**, et notamment sur le complexe tourbeux de la Vergne des Mazes et des Claques situé sur la commune de Lieutadès. Elles abritent de nombreuses espèces protégées telles que le Damier de la Succise et le Fluteau nageant.

Ces tourbières ont **subi par le passé de nombreux aménagements de drainage**, avec notamment le creusement de fossés qui a fortement dégradé le fonctionnement de ces milieux. Un **travail de concertation locale**, mené avec le PNR, la commune et deux exploitants agricoles, a permis la mise en oeuvre de travaux de restauration hydraulique avec pour objectif de supprimer l'effet drainant des fossés.

Au total, **environ 350 mètres de fossés ont été neutralisés** grâce à l'installation d'une quinzaine de seuils en bois (*petits barrages*) disposés à intervalle régulier en travers des fossés.



Tourbière des Claques (V. Bors)

Ces ouvrages, bloquant l'écoulement de l'eau, permettent aux fossés de se remplir jusqu'à parfois déborder. L'eau de pluie et de source reste dans la zone humide pour s'infiltrer progressivement dans le sol.

Les tourbières vont ainsi retrouver leurs fonctions principales :

- stocker naturellement l'eau dans le sol,
- contribuer au rechargement des nappes,
- soutenir les étiages de cours d'eau.

A plus long terme, l'engorgement retrouvé devrait permettre la restauration des végétations tourbeuses en périphérie de ces fossés.

En parallèle, **quelques aménagements agro-pastoraux ont été réalisés** afin de limiter l'impact du pâturage sur la tourbière et les écoulements. Des passages à gué empierrés et des clôtures de préservation des berges ont été installés, ainsi qu'un nouveau point d'abreuvement.



Seuil (V. Bors)



Avant... (V. Bors)



... et après (V. Bors)



Concertation sur une exploitation agricole (C. Grèze)

CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE, DES PREMIÈRES ACTIONS POUR LES MILIEUX ET LES ESPÈCES

Sur la période 2022-2023, le CEN Auvergne a travaillé avec la commune de Ladinhac, en Châtaigneraie cantalienne, pour la préservation des territoires de vie des chauves-souris. Celles-ci sont considérées comme des espèces parapluie : œuvrer à leur protection assure celle des autres espèces qui l'entourent !

Partagée entre des zones de gorges délaissées et des plateaux surexploités, l'enjeu principal sur la commune de Ladinhac est de **restaurer une mosaïque de milieux propices à l'expression de la biodiversité**. Afin de favoriser cette mixité, des parcelles ont été réouvertes, des vergers de variétés fruitières locales ont été plantés et des forêts ont été protégées. 15 hectares de bois publics seront laissés en libre évolution, grâce à la signature prochaine d'une ORE (*Obligation Réelle Environnementale*) sur 99 ans !

La préservation des chauves-souris et de la biodiversité en général passe également par la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs locaux. Des animations collectives et individuelles ont été organisées pour mettre en avant les pratiques vertueuses. Auprès des agriculteurs, les conseils ont porté sur le maintien des prairies naturelles, la plantation de haies, la préservation ou la restauration des zones humides ou encore la mise en place du pâturage extensif.

Concernant les propriétaires privés, l'accompagnement a notamment porté sur la prise en compte des chauves-souris dans les habitats.

Ce projet constitue **l'une des premières interventions du CEN Auvergne sur cette partie du territoire cantalien**. Il a permis de tisser de premiers liens avec les acteurs locaux et d'imaginer des perspectives de travaux ambitieuses, notamment de coteaux embroussaillés, mais aussi de zones humides et de prairies naturelles. Des opérations à étendre à l'ensemble de la Châtaigneraie cantalienne !



Plantation à Ladinhac (C. Grèze)



Parcelle préservée par l'ORE (C. Grèze)



Pelouses-landicoles sur la commune de Freycenet-la-Cuche (G. Chevallier)

Les milieux agropastoraux couvrent plus de 40 % de la surface du Massif central. Ces milieux herbacés ouverts sont hérités de défrichements anciens (dès la fin du Néolithique), et ont été façonnés au fil des siècles par les activités humaines, notamment le pâturage. Ainsi se sont développées des végétations herbacées variées, riches en biodiversité, constituant aujourd'hui un patrimoine naturel et culturel remarquable. Parmi elles, les complexes de pelouses et landes de moyenne montagne constituent des milieux originaux. Leur structure hétérogène permet le maintien d'une multitude de micro-habitats, au sein desquelles se développe une grande diversité d'espèces floristiques et faunistiques (notamment d'insectes).

En 2022 et 2023, le CEN Auvergne a souhaité se pencher sur l'étude de ces complexes de pelouses et de landes sur le plateau du Mézenc, où elles sont encore bien présentes. **L'objectif était d'identifier leur superficie, leur état de conservation et les éventuelles menaces qui pesaient sur les sites.** Il s'agissait également d'améliorer la connaissance sur un papillon rare spécifique de ces milieux : le Moiré ottoman.

Les recherches ont permis d'identifier **189 hectares de pelouses landicoles**. Parmi elles, 153 hectares sont jugés globalement en bon état de conservation et 35 hectares en mauvais. Les principaux facteurs de dégradation

qui ont été observés sur les sites sont un abrutissement trop important de la végétation qui fait disparaître les espèces de landes et un enrichissement trophique qui favorise le développement d'espèces prairiales plus compétitives.

Au total, 34 sites abritent le Moiré ottoman. Certains secteurs accueillent l'espèce avec un très petit nombre d'individus, sur les marges de grandes parcelles, mais trois secteurs autour du Mont Mézenc et du Mont d'Alambre hébergent aujourd'hui des populations importantes.

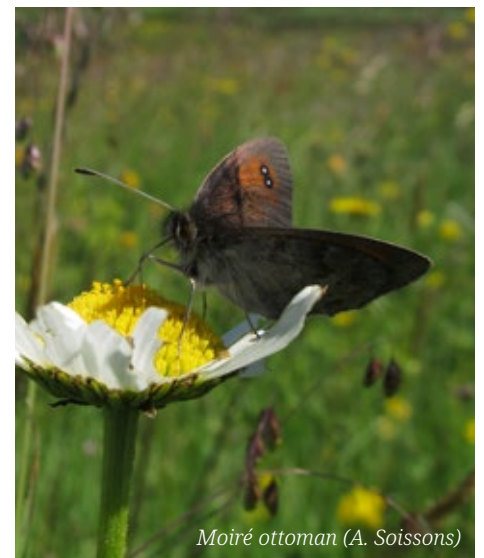
À partir des données recueillies, **onze îlots prioritaires ont été sélectionnés** pour mettre en

PELOUSES LANDICOLES DU MÉZENC UNE ÉTUDE POUR MIEUX LES CONNAÎTRE

œuvre une démarche d'animation territoriale visant à les préserver.

Neuf agriculteurs ont pu être rencontrés pour échanger autour de leurs pratiques, de leurs intérêts sur les sites et des enjeux du maintien de cet habitat. Par ailleurs, un travail d'information et d'intégration de ces enjeux dans le Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) Mézenc Vivarais a été réalisé afin que les agriculteurs concernés puissent, s'ils le souhaitent, bénéficier de mesures agri-environnementales.

Une couche cartographique de veille foncière via la SAFER pour pouvoir éventuellement acquérir certaines parcelles a également été mise en place.



Moiré ottoman (A. Soissons)

AUX ARBRES CITOYENS !

DES VERGERS DANS LES GORGES DE LA LOIRE

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 " Carrière de Solignac " et grâce aux financements du projet " Aux arbres citoyens " porté par France Nature Environnement et France Télévision, une centaine d'arbres a été plantée dans les communes de Cussac-sur-Loire et Coubon, en Haute-Loire. Ces fruitiers ont été plantés sur sept parcelles (cinq communales et deux privées), par des bénévoles et des salariés du CEN Auvergne, des habitants des environs, des agents communaux et des élèves de l'école élémentaire de Cussac-sur-Loire.



Plantation lors d'un chantier bénévole (O. Pernot)

Ces plantations, localisées dans le site Natura 2000 " Gorges de la Loire " (pour son intérêt majeur concernant l'avifaune), et à proximité du site Natura 2000 " Carrière de Solignac " (enjeu de protection des chauves-souris), apportent **un double bénéfice pour les territoires.**

Ces vergers possèdent un intérêt patrimonial et social certain car ils constituent l'héritage d'une sélection locale des variétés. En effet, les milliers de variétés fruitières existantes sont une précieuse réserve génétique, mais en voie de disparition. C'est ce qu'a montré le travail d'inventaire et de prospection mené par le CEN Auvergne depuis 2019, auprès des communes et des propriétaires de vergers anciens dans et autour du site des " carrières de Solignac ". De nombreuses zones de vergers dans le secteur disparaissent depuis les années 1950 - 1960.

De 2020 à 2022, des parcelles pouvant accueillir des projets de plantation ou de restauration ont par ailleurs



Plantation lors d'un chantier bénévole (O. Pernot)

été répertoriées afin de préserver l'existant et de planter à nouveau pour perpétuer les variétés locales. En parallèle, des premières formations à la taille ont été proposées aux habitants des communes concernées, mais aussi aux scolaires et aux agents communaux.

Ces vergers constituent également de réels atouts pour la biodiversité. En effet, les carrières de Solignac constituent le gîte hivernal avec le plus important effectif de Grands rhinolophes en Haute-Loire, ainsi qu'une importante diversité d'espèces en été. Les vergers constituent, pour les chauves-souris, des gîtes et des zones de déplacement. Ces espaces ouverts, ponctués d'arbres, abritent aussi un cortège varié d'espèces, dont des insectes. Nombre d'entre eux sont des pollinisateurs sauvages, dont des papillons nocturnes pour la plupart. Ces insectes constituent ainsi une réserve de nourriture nécessaire aux chauves-souris et aux oiseaux.

Pour les sept vergers plantés, le choix s'est donc porté sur une sélection d'essences anciennes et locales de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. L'objectif de ce projet de plantation de vergers porte sur **l'appropriation ou la réappropriation de ces lieux par les acteurs locaux**, pour bénéficier des différentes ressources qu'ils représentent (*ressource alimentaire, ressource en bois lors des tailles, ressource génétique, porte-greffes...*). Ils serviront aussi de support de communication puisqu'il est prévu dans les prochaines années des animations par le CEN Auvergne et les communes, sur les thèmes de la taille, la greffe, l'intérêt des variétés anciennes et adaptées, ou la biodiversité associée aux vergers.



Stand d'accueil de la Fête de la réserve (C. Doussaud)

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU PUY DE MARMANT : 4^{ÈME} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

Une poursuite de la gestion sur le terrain via

- Un entretien poursuivi sur les sentiers, la zone d'accueil et les parcs de pâturage avec l'ASEVe et les services techniques communaux.
- Une intervention du troupeau d'ovin de la Ferme de Sarliève sur les pelouses, ainsi qu'une intervention de l'équipe du CEN Auvergne sur les plantes exotiques envahissantes (*Ailante*, *Séneçon du cap* et *Robinier faux-acacia*).

La fête du Puy de Marmant

À destination des habitants du territoire, cet événement organisé par le CEN Auvergne, en partenariat avec la commune de Veyre-Monton, a permis de rassembler près de 120 participants. Les supports de communications (*affiches, programme*) relayés par la commune et une météo clémente ont permis d'atteindre ce résultat. Les nombreuses activités proposées ont permis de découvrir différentes facettes de ce site exceptionnel souvent mal connu des riverains.

Les tables de lecture, nouvellement installées à l'accueil, ont complété les supports consultables par les visiteurs ainsi que la plaquette de découverte du site (consultable sur <https://tinyurl.com/PlaquetteRNRMarmant>)



" Enquêteur de la biodiversité " en famille
(C. Doussaud)

À noter un plébiscite des participants pour la reconduction régulière d'une telle démarche et la satisfaction des élus communaux. La journée s'est terminée par un pot offert par la commune dans une ambiance musicale. Un grand merci à Pierre Boivin et Anaëlle Cellier, intervenants bénévoles, pour leur contribution à la réussite de cet événement.

Une histoire volcanique

Une cartographie des limites et composants du volcan du Puy de Marmant a pu être réalisée par un étudiant, en thèse, du Laboratoire Magmas et volcans de l'Université de Clermont grâce à l'Équipe Amicale de Volcanologie de l'Université de Clermont (EAVUC).

Que peut-on apprendre sur les orthoptères du Puy de Marmant en faisant des enregistrements sonores ?

En accompagnant les naturalistes dans leurs inventaires entomologiques, faire un enregistrement et l'analyser tranquillement de retour au bureau permet de les compléter pour les espèces discrètes visuellement et qui de plus n'émettent que de courtes impulsions de très hautes fréquences et peu audibles. Ainsi, la *Leptophye ponctuée* (*sauterelle*) a pu être détectée par ce moyen. En revanche, pour les espèces bien visibles et très peu sonores comme les *Oedipodes*, il faut un.e naturaliste et son filet !



Mulette perlière dans la Margeride (S. Esnouf)

AGIR EN FAVEUR DES ESPÈCES ET DE LEURS HABITATS

UN NOUVEAU PLAN NATIONAL D'ACTIONS POUR LA MULETTE PERLIÈRE

Comme pour la plupart de ses cousines naïades, autres moules d'eau douce, la Mulette perlière est une espèce très discrète, difficile à détecter dans son milieu aquatique naturel, mais c'est aujourd'hui, avec la Loutre, l'espèce emblématique de nos rivières oligotrophes de moyenne montagne.

La surpêche pour collecter les perles dès le Moyen Âge puis l'avènement de l'ère industrielle au milieu du XIX^e siècle ont conduit à l'effondrement des populations de mulettes perlières et à la disparition de l'espèce dans de nombreuses rivières à travers toute l'Europe et en France : **les pertes d'effectifs sont estimées à plus de 95 % depuis les années 1850, en un peu plus de 150 ans !** Une véritable hécatombe silencieuse dans le lit des rivières. Devenue rare, la Mulette perlière bénéficie aujourd'hui d'une protection stricte à la fois en Europe (*Convention de Berne de 1979, Directive Habitats Faune Flore de 1992*) et en France où elle est intégralement protégée par la loi pour la Protection des Mollusques de 2007.

La Mulette perlière n'en reste pas moins menacée par la dégradation généralisée des cours d'eau, l'évolution de l'occupation des

sols, l'intensification des pratiques agricoles et forestières, et bien sûr par les changements climatiques en marche.

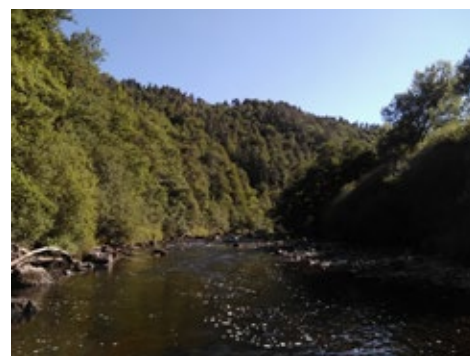
Un nouveau PNA à venir

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont des outils stratégiques engagés par l'État français pour assurer le maintien ou le rétablissement des espèces menacées concernées. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales sont jugées insuffisantes pour atteindre cet objectif de sauvegarde.

Aujourd'hui, 80 PNA bénéficiant à plus de 200 espèces menacées sont en cours de mise en œuvre ou en cours d'élaboration : la Mulette perlière en fait partie.

En 2022, le CEN Auvergne s'est ainsi vu confier par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, la rédaction du nouveau PNA Mulette perlière. Ce travail doit permettre de définir une stratégie à long terme (*10 ans*) pour tenter d'améliorer l'état de conservation de la Mulette perlière, en organisant un suivi cohérent de l'espèce et en mettant en œuvre des actions coordonnées favorables à l'amélioration des connaissances et à sa conservation et celle de ses habitats.

Ce PNA est en cours de finalisation et devrait être validé courant 2024.



Entre Cantal et Lozère, la Truyère, bastion pour la Mulette perlière (S. Esnouf)

Le rôle du CEN Auvergne pour cette espèce

Sans attendre cette validation officielle, **la DREAL a engagé fin 2023 l'animation de ce PNA Mulette perlière, pour répondre aux besoins de coordination des actions et de mobilisation des acteurs locaux** œuvrant à sa préservation.

La DREAL a fait confiance au CEN Auvergne pour jouer **ce rôle d'animateur national du PNA Mulette perlière**. De nombreuses actions de connaissances, et surtout d'appui au développement de la conservation de la Mulette perlière seront ainsi menées dans les années à venir par le CEN Auvergne et les acteurs locaux impliqués sur tout le territoire national où l'espèce est encore présente.

Un vaste programme en perspective pour la Mulette perlière et ses habitats de rivières oligotrophes !

ESPACE NATUREL SENSIBLE

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE POUR LE SITE DES CÔTES



Installation de chicane (L. Le Corguillé)

Dès 2021, Clermont Auvergne Métropole a organisé plusieurs réunions avec les cinq communes du massif pour agrandir l'ENS aux quatre autres communes. **Ce travail a abouti à la labellisation effective en juillet 2023 par le Conseil départemental d'un nouvel ENS portant sur 815 hectares. Cet espace, constitué de pelouses thermophiles, de fourrés et de forêts, parfois anciennes, est un véritable atout par sa situation aux portes de la ville. Le classement en ENS du massif va permettre une réflexion plus englobante, cohérente et mettant en œuvre une gestion pilotée par la Métropole et concertée avec les cinq communes. La rédaction d'un plan de gestion est prévue sur les années 2024 et 2025, afin d'engager des actions en 2026.**

Sur le massif des côtes, les enjeux sont multiples :

- Présence d'habitats et espèces patrimoniales liée à la diversité des milieux thermophiles (la cartographie des habitats réalisées en 2023 par le Conservatoire botanique national Massif central et le CEN Auvergne a identifié 94 hectares d'habitats d'intérêts communautaires, soit 11,5 % du site) ;



L'ensemble du Massif des Côtes s'étend sur un périmètre d'environ 1 200 hectares et se répartit sur cinq communes : Clermont-Ferrand, Nohanent, Blanzat, Durtol et Cébazat. Depuis 2016, un Espace Naturel Sensible de 267 hectares existait à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand sur son périmètre de compétence. Le CEN Auvergne, rédacteur du plan de gestion en 2018, a assuré depuis 2019 la mise en place de 21 actions sur les 43 identifiées.

- Réservoirs de biodiversité au sein des continuités écologiques de la métropole, entre la plaine et la faille de Limagne notamment ;
- Localisation péri-urbaine idéale pour des actions de découverte et de sensibilisation à la nature ;
- Support d'activités agricoles existantes et à développer, en équilibre avec les enjeux naturels ;
- Site support de nombreuses activités de loisirs et sportives de plein air ;
- Patrimoines vernaculaire et historique (*ruines gallo-romaines*) ;
- Points de vue paysagers uniques sur la ville et la faille de Limagne.

Plan de gestion 2019 - 2023 : quelques chiffres clés

- Sur les 43 actions du plan de gestion :
 - 44 % réalisées,
 - 30 % partiellement réalisées,
 - 26 % non réalisées
- 52 assistances et conseils d'entretien des milieux et réalisation d'aménagements écologiques
- 2,3 hectares de secteurs débroussaillés (*coupe-feux, pelouses à enjeux, patrimoines vernaculaires à valoriser*)
- 20 fermetures de chemins ou parking (*chicanes en robinier local, barrières, haies sèches*)
- Limitation de deux secteurs de Renouées du Japon
- 3 éco-compteurs installés
- 240 mètres de chemins érodés restaurés
- 15 animations réalisées, 15 chantiers bénévoles organisés
- 40 m³ de déchets ramassés
- Un livret de découverte ludique réalisé
- Envoi de courrier d'animation foncière à des propriétaires pour équivalent de 122 hectares
- 53 promesses de vente sur 12,81 hectares (*144 parcelles*)
- 6,7 hectares achetés par la Ville

UNE CARTOGRAPHIE SUR L'ARTENSE ET LE CÉZALLIER

En 2023, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a mandaté le CEN Auvergne pour réactualiser les cartographies de la végétation, datant de 2005, des sites Natura 2000 " Artense " et " Cézallier ". Surfaces à prospecter : environ 2175 hectares pour le site du Cézallier et 700 hectares pour l'Artense, réparties pour chacun des deux sites, en 16 entités distinctes.

Les principaux objectifs de ces cartographies sont la **délimitation, la caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation des végétations** d'intérêt communautaire. Cet état des lieux permet au gestionnaire de définir, le cas échéant, des actions en faveur de la préservation de ces habitats naturels en raréfaction à l'échelle européenne.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire incluent la majorité des végétations liées aux tourbières. Des hauts marais à différents stades d'évolution, des tourbières tremblantes, de nombreux groupements végétaux de bas marais et prairies tourbeuses ainsi que des boisements tourbeux de bouleaux et de pins, tous d'intérêt européen, ont été inventoriés sur les sites de l'Artense et du Cézallier. Certaines végétations des milieux humides ou aquatiques sont également ciblées avec des herbiers et pelouses amphibies, présents dans certains lacs, ainsi que des mégaphorbiaies rivulaires. À ceci s'ajoutent des végétations liées au milieu agricole, également prises en compte, avec principalement des prairies de fauche diversifiées et fleuries et des pelouses d'altitude pâturées à la flore spécifique, nombreuses sur le Cézallier. Les hêtraies d'affinité atlantique d'intérêt européen sont quant à elles caractéristiques de l'Artense.

Un grand nombre de groupements végétaux d'intérêt communautaire a ainsi été observé sur les sites Natura 2000 de l'Artense et du Cézallier.

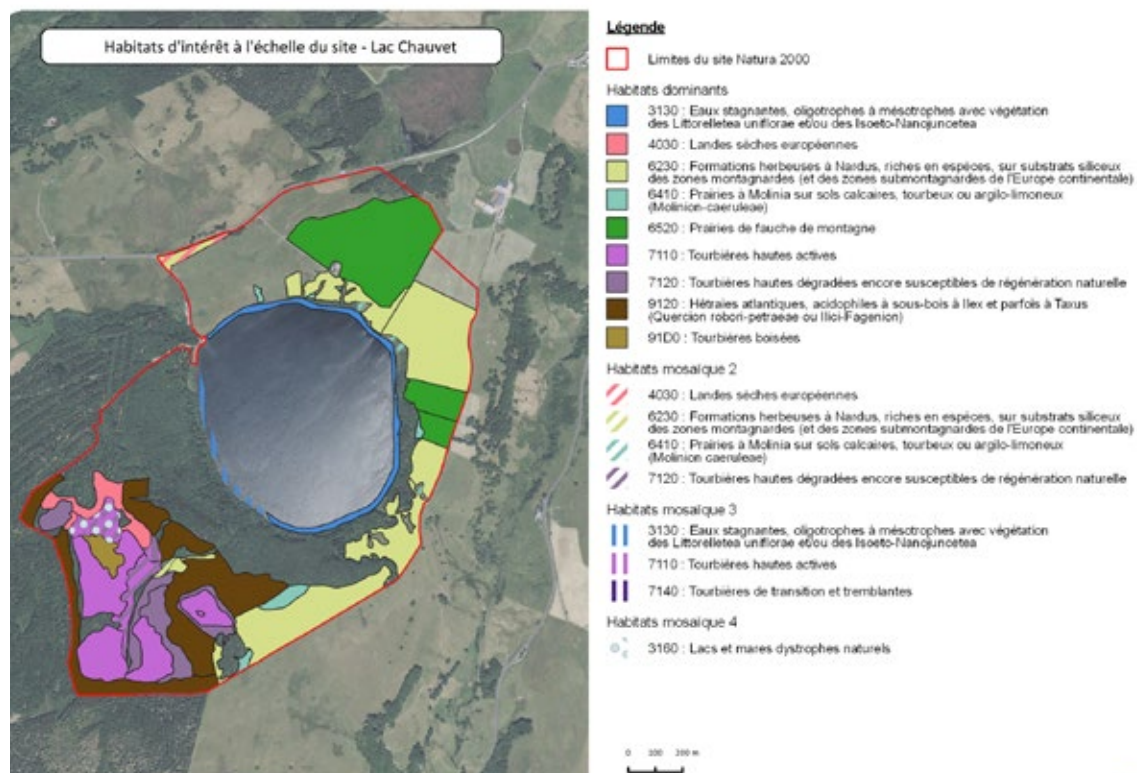


Tremblant sur le lac de la Pignole dans l'Artense (A. Gardelle)

L'influence atlantique est encore sensible sur certaines entités du site de l'Artense alors que le site du Cézallier est caractérisé par des végétations d'affinité montagnarde.

Les habitats naturels liés aux tourbières sont globalement en bon état de conservation et présentent des surfaces stables dans le temps. Souvent soustraits à l'activité agricole, ces espaces sont alors laissés en libre évolution. **Une intensification des pratiques de fertilisation et de pâturage est cependant à l'œuvre** sur les bassins versants. Un appauvrissement et une banalisation de la flore des prairies de fauche et des pelouses pâturées en résultent ainsi qu'une eutrophisation des milieux humides en aval.

Si cela doit alerter, les sites Natura 2000 de l'Artense et du Cézallier continuent néanmoins à abriter des habitats naturels diversifiés à forte valeur patrimoniale.



PRÉSERVATION DU MARAIS DE COEUR

UN PARTENARIAT ENTRE MICHELIN ET LE CEN AUVERGNE POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ



Depuis sa découverte, en 2008, au cœur des pistes de Ladoux, le Haut Marais de Cœur est préservé par Michelin et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne. Parmi les derniers prés salés de Limagne, ce site naturel constitue une curiosité géologique rare, due à la remontée d'eau minérale profonde. L'Auvergne est une des deux seules régions à accueillir des marais salés à l'intérieur des terres métropolitaines.

Afin de préserver ce milieu naturel aux forts enjeux environnementaux, deux plans de gestion successifs ont été réalisés, définissant les actions à mettre en place.

Les principaux objectifs atteints ont été de :

- Préserver la ressource en eau en qualité et quantité grâce à l'absence de drainage et de remblaiement ;
- Maintenir la végétation salée par une extension de la zone protégée ;
- Favoriser la diversité biologique des zones tampons grâce à des semis de Fétuque élevée et à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires (*objectif 0 phyto fixé pour 2030*) ;
- Améliorer les connaissances naturalistes du site : des mousses et coléoptères rares ont été découverts sur le site (*études spécifiques financées par Michelin en 2016 et 2021*) ;
- Améliorer les connaissances globales sur les sources et prés salés, avec par exemple le financement d'une étude qui a confirmé une grande distance génétique entre les individus de Plantain maritime du bord de mer et d'Auvergne ;
- Associer tous les acteurs et sensibiliser le public par la réalisation de panneaux de sensibilisation, la présence lors des journées de l'environnement et l'appropriation du pré salé par les salariés.

Les perspectives à horizon 2030

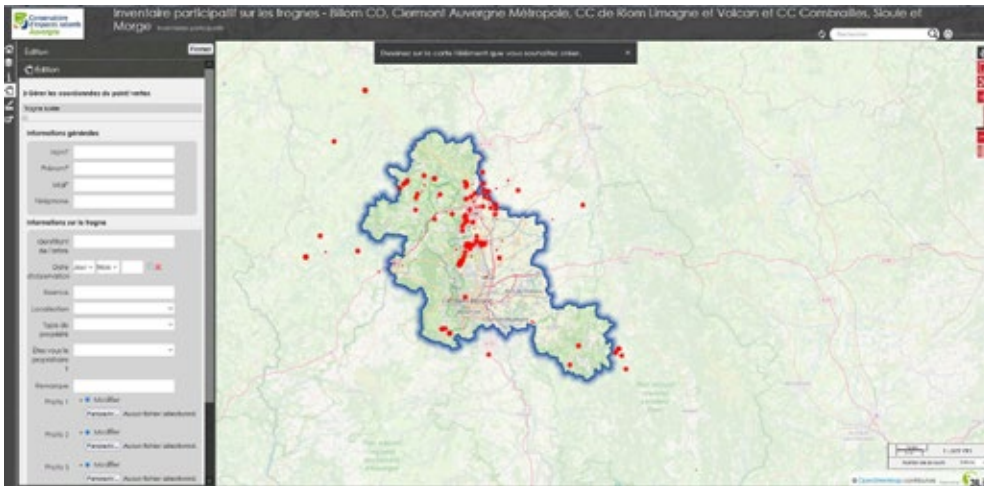
En 2022, l'entreprise lance un projet ambitieux : Ladoux 2030, un plan de gestion pour favoriser la biodiversité en accord avec les priorités du terrain d'essai, la sécurité et la compétitivité des installations.

Le premier objectif de Ladoux 2030 est d'élargir la prise en compte des aspects biodiversité aux 400 hectares du site industriel. Pour cela un plan d'actions d'envergure, coconstruit avec le CEN Auvergne, a été validé, intégrant la mise en place d'éco-pâturage, la définition d'un plan de fauche avec des zones très tardives, la préservation des coteaux secs, la restauration d'un autre marais... Il permet aussi d'inscrire l'action de Michelin dans son territoire en prenant bien en compte les trames vertes et bleues par la plantation de plusieurs kilomètres de haies, la renaturation d'un ruisseau traversant le site, des actions en faveur des plantes messicoles (*liées aux cultures*)...

Autant de projets venant conforter les corridors écologiques dans cet espace entre plaine céréalière et zones péri-urbaines. L'ambition à long terme est de reproduire les actions de préservation sur l'intégralité des sites volontaires du groupe en Europe.

Ce travail démontre que performance industrielle et préservation de la biodiversité ne sont pas incompatibles.

LIZMAP ET LES SCIENCES PARTICIPATIVES



Les sciences participatives sont un excellent moyen d'associer les adhérents, les bénévoles et le grand public à des projets naturalistes comme des Atlas de Biodiversité Communale (ABC) ou Territoriale (ABT), des inventaires de tous types (*mares, vergers, trognons, ...*). **Pour ce faire, le CEN Auvergne utilise depuis plusieurs années une application Web cartographique, Lizmap.** Cette application est basée sur le logiciel cartographique OpenSource QGIS et permet de créer des cartes interactives consultables par tous sur Internet. Grâce à des fonctions de création et de modification, les utilisateurs peuvent renseigner leurs observations en les localisant

sur une carte et en remplissant le formulaire de renseignement adéquat.

Actuellement, cinq applications Lizmap ont été développées par le CEN Auvergne :

- Pour tous les projets développés et qui ont nécessité la mise en place d'un inventaire participatif (<https://cartes.cen-auvergne.fr/websig/lizmap/www/>). On y retrouve notamment des projets portés par les groupes thématiques du CEN Auvergne comme le groupe verger ou encore la communauté des grains de sable.

- Pour l'ABT de l'Est Cantal (en partenariat avec le SYTEC, <https://cartes-sytec.cen-auvergne.fr/websig/lizmap/www/index.php/view/>)
- Pour l'ABC de Veyre-Monton (en partenariat avec la commune de Veyre-Monton, <https://abc-veyremonton.cen-auvergne.fr/websig/lizmap/www/index.php/view/>)
- Pour les espèces exotiques envahissantes et les acteurs impliqués sur ce projet (<https://eee-saisie.cen-auvergne.fr/websig/lizmap/www/index.php/view/>)
- Pour l'inventaire continu des ZNIEFF en Auvergne Rhône-Alpes (<https://cartes-znieff.cen-auvergne.fr/websig/lizmap/www/>)

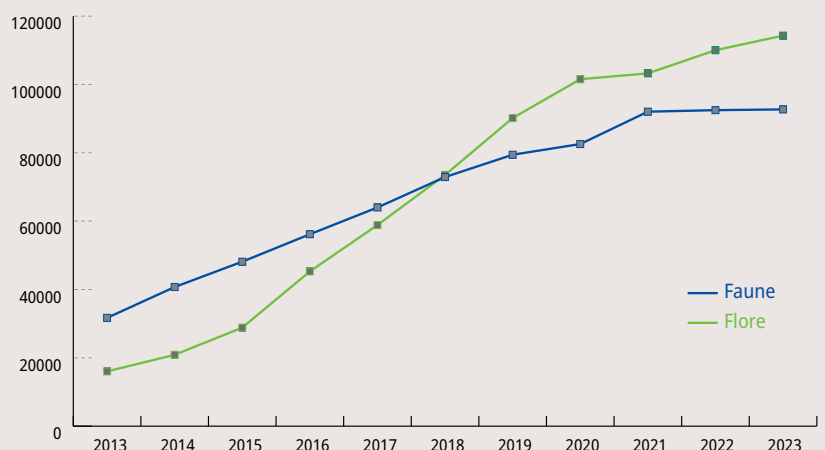
Ergonomique, simple de mise en place et d'utilisation, cet outil est un véritable atout dans la collecte et la connaissance naturaliste et dans la participation du plus grand nombre aux projets portés par le CEN Auvergne et ses partenaires.

LES DONNÉES NATURALISTES 2023

Les données naturalistes continuent leur avancée avec 206 979 données validées présentes dans la base naturaliste SICEN dont 4 487 données saisies en 2023.

Les données naturalistes restent la majorité des informations créées et transmises aux partenaires. Aujourd'hui toutes les données du CEN Auvergne sont accessibles en détails sur le site portail du Muséum national d'Histoire naturelle (openobs.mnhn.fr) et sur le site régional Biodiv'AuRA (atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr). Avec ces transmissions, le CEN Auvergne confirme son engagement à partager un maximum ses données.

SUIVI ANNUEL DU NOMBRE DE DONNÉES



ECO ET BIO-ACOUSTIQUE

APPROCHES SCIENTIFIQUES DES PRAIRIES : VERS UNE SYNERGIE AGRICULTURE /BIODIVERSITÉ

Parmi les milieux agricoles, les prairies constituent un bon exemple de biodiversité végétale et animale issue de l'activité humaine. À ce titre, elles sont étudiées par la communauté scientifique tant du point de vue agricole pour leur productivité que du point de vue naturaliste pour leur biodiversité. Zoom sur les résultats issus du mécénat de compétences « Eco-acoustique » sur la relation entre état de conservation des prairies et chants des Grillons champêtres.



Mesure du chant du Grillon champêtre (R. Bruant)

Le Grillon champêtre : un indicateur de la nature ordinaire

Pourquoi s'intéresser au Grillon champêtre qui n'est pas une espèce patrimoniale menacée ? Justement parce qu'il est **bien réparti sur l'ensemble du territoire national**, mis à part le Nord Est de la France. Le Grillon champêtre est aussi inclus dans une chaîne alimentaire plus vaste (*hérisson, oiseaux, ...*). Son abondance ou son absence peut être signe de la qualité de l'environnement. C'est un aspect typique du suivi de l'abondance de la nature ordinaire : indicatrice d'un bon état général de la biodiversité.

L'Eco-acoustique : un moyen non invasif de quantifier la présence de Grillons champêtres

Pour quantifier la présence de Grillons, une méthode consiste à placer des pièges. Les Grillons se manifestant par leur chant bien connu, peut-on utiliser un enregistreur acoustique pour quantifier leur présence ? Cette question a été l'occasion d'explorer le potentiel de l'éco-acoustique dans le cadre d'un mécénat de compétences. Pour cela, il fallait dépasser la simple quantification du niveau sonore. En effet, celui-ci dépend trop fortement de la distance entre le microphone et les grillons. En utilisant des descripteurs plus sophistiqués à partir de la répartition entre la basse fréquence (*fondamental*) du chant et les hautes fréquences (*harmoniques*), **nous avons pu montrer que l'on peut s'abstraire de l'effet de la distance et proposer un indicateur spécifique aux grillons et pouvant approcher leur abondance.**

Richesses de la flore et Grillons champêtres : des éléments en commun

C'est une observation d'un botaniste du CEN Auvergne, alors qu'il relevait l'état de conservation de prairies de la forêt de la Comté dans le cadre de l'animation Natura 2000, qui est à la source de cette étude. **Au-delà d'une observation qualitative, pouvait-on apporter des éléments quantitatifs sur ce lien entre richesses de la flore et abondance des grillons ?** L'application de l'indice acoustique précédent montre effectivement une certaine corrélation entre les deux. Une analyse plus approfondie amène néanmoins à compléter les paramètres floristiques favorables aux grillons champêtres. Par exemple la présence de végétations basses est un élément favorable. Il convient aussi de prendre en compte l'aspect humidité, les prairies trop sèches pouvant se révéler plus pauvres en Grillon champêtre.

Quelle synergie Agriculture/ biodiversité ?

Si les prairies riches en fleurs diverses ne sont pas les plus productives en quantité de fourrage, elles apportent à l'élevage une nourriture de qualité importante d'un point de vue sanitaire pour le bétail et gustative pour les produits de l'agriculture (*fromages, etc.*). Cette étude montre que ces prairies en bon état de conservation floristique sont **aussi favorables à la faune ordinaire.**

UN NOUVEAU CARNET D'ACTIVITÉS POUR PARCOURIR LE PUY DE CROUEL

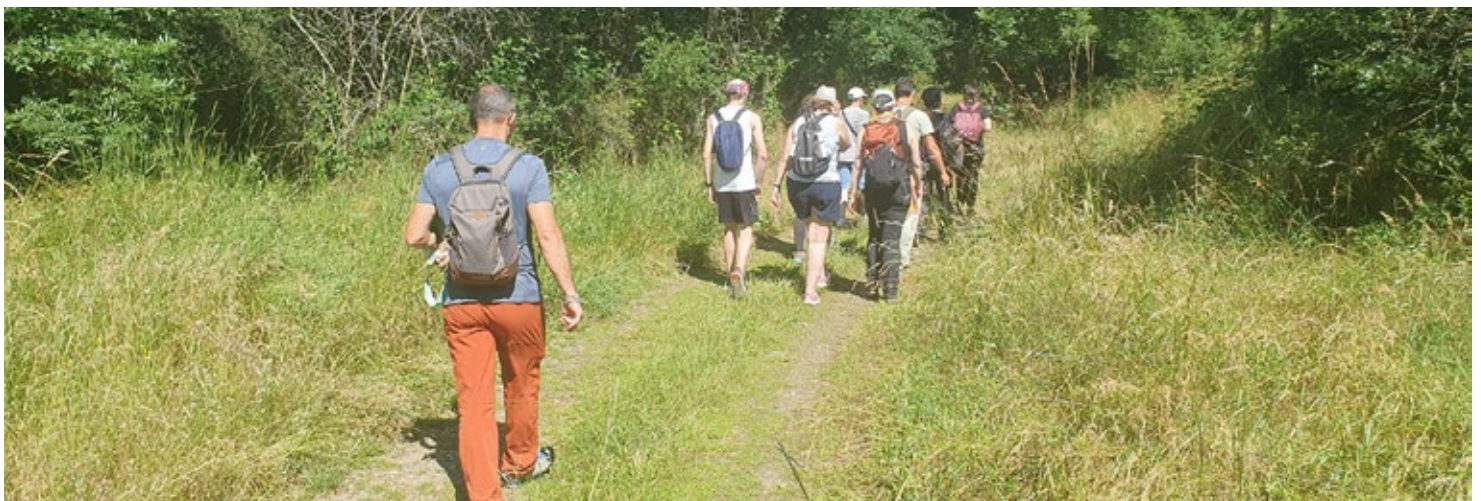
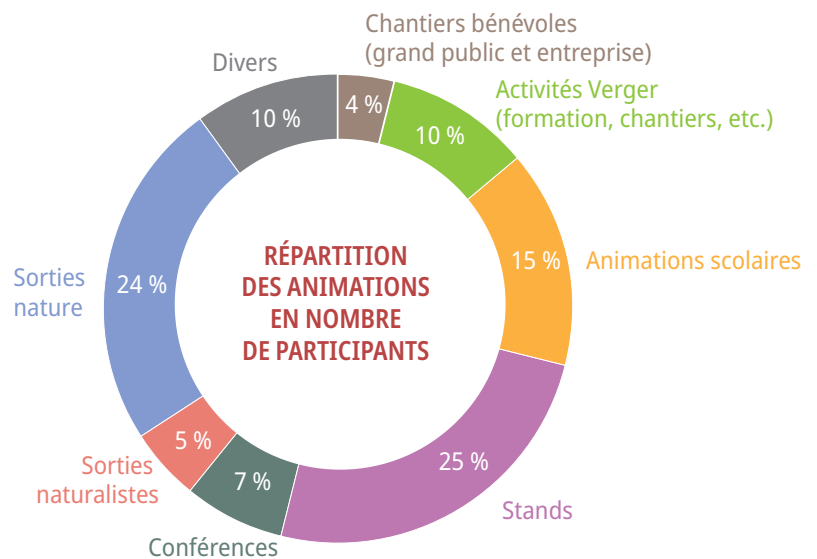


Après la réalisation en 2022 d'un premier cahier d'activités pour découvrir le site des Côtes de Clermont, l'expérience a été renouvelée en 2023 pour valoriser le puy de Crouel.

À destination d'un public familial, l'objectif est de proposer un parcours avec quelques points d'étapes et des activités à réaliser (*quiz, dessin, observation, etc.*) pour apprendre en s'amusant. La production de ce livret est croisée avec la mise en place de panneaux pédagogiques d'information sur le site. Ces supports complémentaires permettent aux visiteurs de comprendre l'origine de ce site naturel remarquable périurbain. À découvrir sur <https://tinyurl.com/CarnetCrouel> et en papier sur demande.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, DES ANIMATIONS POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE

En 2023, 2 986 personnes ont pris part aux 144 animations proposées dans notre agenda nature. Les sorties nature et la présence sur stand rassemblent la moitié des participants aux animations proposées. L'occasion pour nous de remercier les bénévoles qui nous accompagnent dans ces démarches, en animant certaines sorties du calendrier nature ou en se relayant à nos côtés pour la tenue de stand !



DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

POUR SENSIBILISER AUTOUR DES ENJEUX SUR L'EAU

Le changement climatique global, d'ores et déjà engagé, impacte considérablement la qualité et la quantité de la ressource en eau. **La sensibilisation du plus grand nombre à ce sujet** pour permettre un changement de comportement ou la réalisation d'actions de préservation / restauration des zones humides est aujourd'hui indispensable. Elle constitue un des axes de travail du CEN Auvergne. Dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le déploiement d'outils pédagogiques sur le thème des solutions fondées sur la nature liées à l'eau, valorisant le fonctionnement et la capacité naturelle de résilience des écosystèmes face aux enjeux environnementaux actuels, a été proposé et retenu.



Création de haie sèche (K. Conilh)

Depuis septembre 2022, l'école primaire de Loubeyrat s'est engagée dans une Aire terrestre éducative (ATE) aux côtés du CEN Auvergne : le rapprochement entre cette école, engagée dans le développement durable, et le CEN Auvergne, très présent sur le territoire, s'est fait naturellement. C'est même un trio qui s'est formé, avec la présence et l'enthousiasme de la commune, qui a rapidement mis un site situé à proximité de l'école à disposition pour les élèves.

Au fil de l'année, **sept séances de travail** avec un chargé d'animation nature du CEN Auvergne ont permis aux élèves de CM1 – CM2 de faire leur premier pas en tant que gestionnaire. A travers ce projet, les élèves travaillent également leur organisation, la prise de décision collective et bien d'autres domaines encore. Au programme des actions menées : nettoyage du site, plantation de six arbres fruitiers, construction d'une haie sèche, découverte de la faune et de la flore. Si l'ATE est spécifiquement réalisée avec la classe de CM1-CM2, **un partage avec les autres classes de l'école a été réalisé**



Mares de Sériers (J. Tommasino)

Intitulé Educ'Eau, ce projet porte notamment sur la co-construction, en partenariat avec le CPIE Haute-Auvergne, **d'une maquette mobile et évolutive** composée de cinq à six modules différents et indépendants retraçant le parcours d'un cours d'eau de l'amont jusqu'à l'aval. Cet outil éducatif, utilisable sur le terrain, permettra d'aborder le fonctionnement des différents cycles de l'eau (*lien entre petit cycle et grand cycle*) et facilitera la compréhension des enjeux liés à la préservation de cette ressource sur le territoire du bassin Adour-Garonne. Pour compléter cet outil, des cycles d'interventions pédagogiques seront réalisés auprès de publics scolaires (*lycées d'enseignements professionnels*) ainsi qu'auprès du grand public.

L'AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE DE LOUBEYRAT LABELLISÉE

pour permettre à l'ensemble des élèves d'en profiter.

Un temps de valorisation a été organisé en fin d'année scolaire pour **présenter le travail effectué** aux parents, partenaires financiers, élus de la commune et membres du comité de pilotage Education au Développement Durable du Puy-de-Dôme. C'est à cette occasion que l'Office français pour la biodiversité a remis aux élèves leur diplôme et le drapeau labellisant leur site "aire terrestre éducative".

*Un dispositif initié par l'Office Français
de la Biodiversité (OFB)*

L'aire terrestre éducative désigne un site naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Objectif : se familiariser à la gestion écologique d'un site de manière concertée et collective. Pour ce faire, les élèves sont encadrés par un binôme constitué de leur enseignant et d'une structure référente dans le domaine de l'environnement et de l'éducation à l'environnement.

L'ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS EN 2023



Animation greffe (C. Gathier)

En 2023, le souhait du CEN Auvergne de dépasser la barre symbolique des 500 adhérents a été atteint ! On compte 511 adhérents en 2023 (au lieu de 477 adhérents en 2022), dont :

- 483 personnes physiques
- 28 personnes morales (soit 7 associations, 2 communautés de communes, 16 communes et 3 structures publiques).

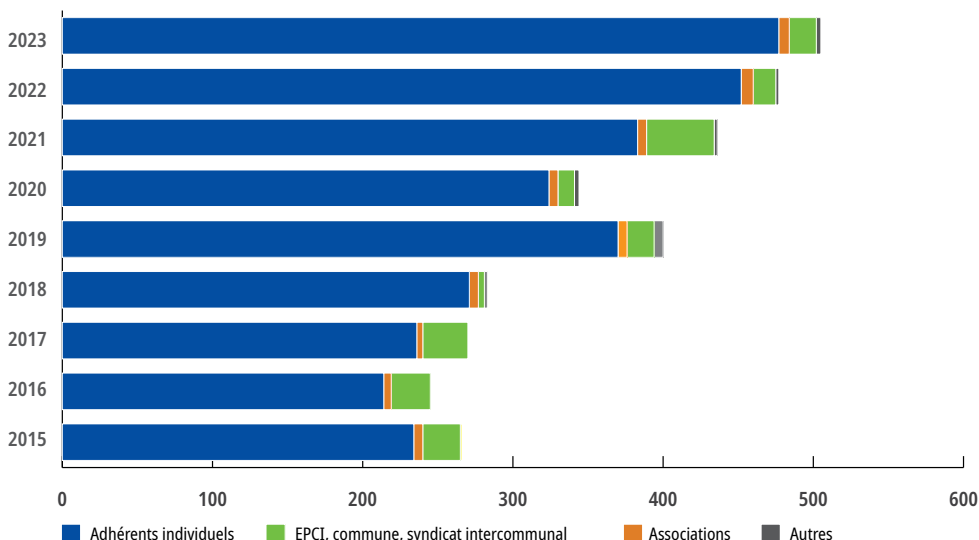
L'augmentation du nombre d'adhérents depuis quelques années s'explique par **une volonté forte de l'association à être connue, reconnue et soutenue par les citoyens auvergnats.**

Il faut rappeler que le CEN Auvergne a véritablement besoin de ses adhérents afin de lui garantir une assise citoyenne forte ! Ainsi, voici trois bonnes raisons d'adhérer au CEN Auvergne cette année :

1. Pour témoigner de **sa sensibilité et de son attachement** à la préservation du patrimoine naturel en Auvergne !
2. Pour **rejoindre de nombreux citoyens** qui soutiennent des actions concrètes pour la préservation de la nature !
3. Pour **conforter** le CEN Auvergne !

ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS

DEPUIS 2015



L'adhésion, comment ça marche ?

Au CEN Auvergne, les adhésions se calent sur l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre : l'assemblée générale a lieu au printemps suivant. Ainsi, une personne ayant adhéré en 2023 est considérée adhérente du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Elle pourra voter à l'AG correspondante au printemps 2024, qu'elle soit adhérente 2024, ou non !

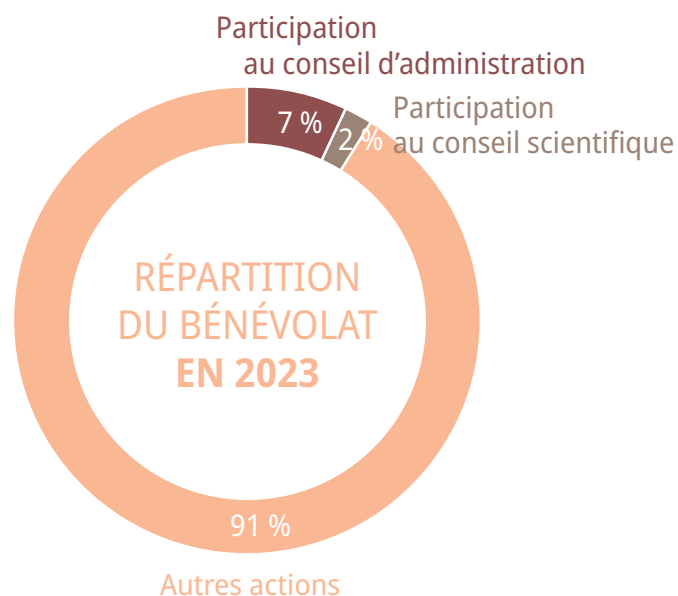
L'ÉVALUATION DU BÉNÉVOLAT EN 2023

En 2023, de nombreux bénévoles se sont mobilisés aux côtés du CEN Auvergne, avec 289 citoyens et 86 jeunes pour les chantiers en partenariat avec des lycées locaux, **soit un total de 375 bénévoles actifs.**

Cette année, **la valorisation comptable du bénévolat représente un montant de 137 061 €, pour environ 786 journées de travail** (pour rappel en 2022 le bénévolat représentait un montant 148 340 €, pour environ 910 journées de travail).

On note une **légère diminution du nombre d'heures bénévole et du nombre de bénévoles** par rapport à l'année dernière. Cela s'explique principalement par la baisse du nombre de chantiers réalisés avec des lycées partenaires (12 en 2022 contre 7 en 2023). Cette diminution ne traduit en rien un désengagement individuel des bénévoles de l'association, car leur participation aux missions bénévoles reste relativement stable (326 citoyens en 2022 et 221 citoyens en 2021).

D'autre part, **le temps de bénévolat réalisé par les Conserv'acteurs augmente en 2023** (828 heures en 2023 contre 489 heures en 2022). Cela s'explique par la transmission d'un bilan annuel plus complet en fin

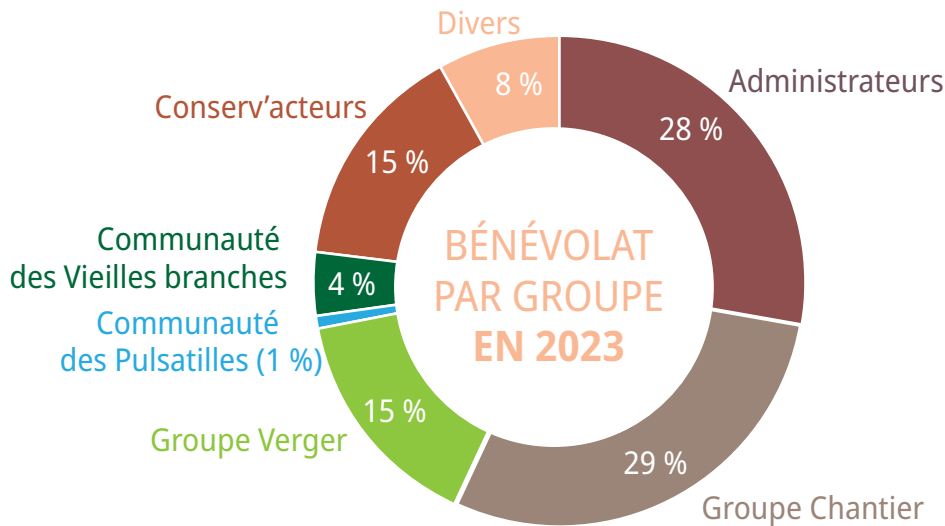


d'année, de la part des bénévoles, concernant leurs actions sur les sites naturels suivis.

En 2023, nous avons également accueilli trois volontaires en service civique, pour un total de 1 504 heures à nos côtés : Matthis Grand (de janvier à mars), Muriel Andral (d'avril à septembre) et Maeva Thomas (d'octobre à décembre).

	Méthode	Heures	Montant
Réunions du conseil d'administration	Relevé	386,87	13 103,46 €
Missions spécifique des administrateurs	Relevé	1 175,25	39 805,72 €
Réunions du conseil scientifique	Relevé	82,00	2 777,34 €
Groupe Chantier	Relevé	1 575,50	28 714,08 €
<i>Lycées partenaires</i>	<i>Relevé</i>	<i>660</i>	<i>12 909,60 €</i>
<i>Entreprises</i>	<i>Relevé</i>	<i>515,5</i>	<i>7 980,48 €</i>
<i>Particuliers</i>	<i>Relevé</i>	<i>400</i>	<i>7 824,00 €</i>
Groupe Verger	Relevé	803,50	18 718,79 €
Communauté des Pulsatilles	Relevé	33	757,02 €
Communauté des Vieilles branches	Relevé	184	4 220,96 €
Conserv'acteurs de sites	Estimation et relevé	828,60	19 008,08 €
Autres missions bénévoles	Relevé	434	9 955,96 €
<i>Volontaires en service civique (informatif)</i>	<i>Relevé</i>	<i>1 504</i>	<i>0</i>
TOTAL		5 502,72	137 061,41 €
		soit 786,10 journées de travail	

La méthode d'évaluation comptable du bénévolat au CEN Auvergne a été révisée l'année passée et validée par le conseil d'administration le 17 mars 2023.



BÉNÉVOLES : PENSEZ À NOTER VOS TEMPS !

Afin de faciliter le suivi des temps bénévoles, nous mettons à votre disposition des tableurs pour vous permettre de noter au fil de l'année le temps que vous consacrez à vos actions bénévoles. Téléchargez-les sur le site Internet (cen-auvergne.fr, Rubrique Agir avec nous > Devenir bénévole) Cela nous permet ainsi de valoriser toutes vos actions dans le bilan de nos actions !

**Pour toute question, contactez Nathalie Devezeaux,
vieassociative@cen-auvergne.fr**



Le guide du bénévolat
pour découvrir les groupes
et les communautés

2023 a vu la finalisation du guide du bénévolat : conçu notamment pour délivrer de l'information sur les stands, ce livret présente les différentes manières de s'impliquer au sein du CEN Auvergne.

À découvrir sur
<https://tinyurl.com/GuideBenevolatCEN>

Être bénévole comme Patrick Vimont

- *Depuis quand agis-tu pour le CEN Auvergne ?*

Depuis plus d'un an, en découvrant par hasard un flyer du CEN Auvergne dans ma banque. La préservation de notre environnement étant important pour les générations futures, et ayant du temps à moi, j'ai décidé de rejoindre l'association.



pour dépolluer un site ou encore un chantier de taille des arbres têtards.

J'ai également aidé à la tenue de stand, lors de la manifestation « L'Etonnant festin », où j'y ai appris l'existence du métier de Pomologue ! J'ai ainsi intégré le groupe Verger et j'ai participé au moulage de plusieurs variétés anciennes de pommes l'hiver dernier.

- *Que fais-tu en tant que bénévole - adhérent ?*

J'ai rejoint le CEN Auvergne car quoi de mieux que de s'appuyer sur les spécialistes afin d'avoir les connaissances et les arguments nécessaires pour défendre l'environnement. Dans ce but, j'ai voulu en apprendre plus sur le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité auvergnate. J'ai donc effectué plusieurs chantiers nature, comme le nettoyage d'une mare, la plantation de roseaux

De plus, je me suis investi dans le tractage de flyers sur Clermont-Ferrand, afin de faire connaître le CEN Auvergne au plus grand nombre.

- *Un ouvrage à conseiller ?*
« L'arbre monde » de Richard Power
- *Et si tu étais une espèce ?*
Si j'étais une espèce, je serais un aigle.

JASSERIE DU FOREZ

TRI DE PAILLE PARTICIPATIF POUR LES TOITS DE CHAUME



Tri de la paille (S. Durand)

Dans le cadre du projet de restauration des jasseries des Chaumettes et des Supeyres, le CEN Auvergne a programmé **la restauration des toitures par des chaumiers traditionnels des Hautes-Chaumes**. Pour ce faire, de la paille de seigle cultivée à quelques kilomètres des jasseries a été récoltée pour refaire à neuf les toits.

Mais avant de devenir un toit protecteur, plusieurs étapes sont nécessaires pour préparer la paille et envisager la réalisation des bottes : battage des grains, tri, coupe et confection de bottes de dimensions adéquates.

Pour ce faire, **le CEN Auvergne a fait appel à ses bénévoles** qui se sont retrouvés à la mi-avril à la jasserie des Chaumettes dans des conditions encore hivernales (*épaisse couche de neige et vent*). La dizaine de participants a donc trié la paille avec des ciseaux et réalisé les bottes. Un deuxième chantier a été organisé fin avril pour finaliser le travail. La mise en place des bottes sur les toits a ensuite été réalisée lors de l'été 2023.

Envie de devenir bénévole ? Franchissez le pas !

Que vous soyez plutôt : terrain ou ordinateur, semaine ou week-end, seul ou en groupe, avec l'envie d'apprendre ou de mettre à profit vos compétences, rejoignez-nous !

Contactez Nathalie pour en savoir plus :
nathalie.devezeaux@cen-auvergne.fr



Curage de la mare à Berbezt (CEN Auvergne)

ÉTANG DE BERBEZIT

CHANTIER COLLECTIF POUR L'ENTRETIEN DE LA MARE

Niché dans les vastes forêts du plateau de la Chaise-Dieu, l'étang de Berbezt, un espace naturel sensible du département de la Haute-Loire, a fait l'objet en 2020 et 2022 de suivis de population d'amphibiens. Les résultats ont montré l'importance d'une mare sur le site pour ces derniers, puisqu'elle est isolée de la prédation des poissons de l'étang.

Ainsi, courant octobre, **un chantier nature a permis de réaliser des travaux d'entretien**, avec l'appui de la commune et du Département de Haute-Loire. Après une présentation du site et des enjeux, la dizaine de bénévoles a enlevé une partie de la vase de la mare, râtelé la prairie à Reine des prés, débité les aulnes et les saules coupés, pour permettre à la lumière d'atteindre la mare, et créé deux haies sèches avec les amas de branches et de feuilles.

TOURS-SUR-MEYMONT

UN GROUPE ACTIF AUTOUR DU VERGER CONSERVATOIRE

Le verger conservatoire de Tours-sur-Meymont (dans le Forez) abrite le coeur de la collection fruitière des essences récoltées par le CEN Auvergne depuis sa création. Il abrite près de 240 variétés anciennes et locales de fruitiers (essentiellement de pommes et poires, mais également de cerisiers, pruniers, pêchers, châtaigniers, amandiers, figuiers et néfliers).

Chaque hiver, une journée de taille est organisée avec des bénévoles pour entretenir les arbres et favoriser la production de fruits. Tout au long de l'année, des ateliers sont également organisés par des bénévoles pour former les citoyens à la création d'un verger et à la greffe.

En 2023 s'ajoute la création d'un groupe de bénévoles qui se retrouve dans le verger régulièrement afin de réaliser des travaux d'entretien. Au programme : répartition du broyat aux pieds des arbres, taille des rejets des portes greffes, mise en place d'une haie sèche pour gérer le bois coupé, nettoyage des nichoirs, extraction des filets de protection, etc.



Nettoyage de nichoir (M. Thomas)



Rencontre des Conserv'acteurs (CEN Auvergne)

CONSERV'ACTEUR

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN 2023

Les 26 Conserv'acteurs du CEN Auvergne sont des bénévoles qui **s'engagent individuellement à suivre à l'année un site géré par le CEN Auvergne**, via plusieurs visites annuelles et d'autres missions (*animations, suivis photo, opérations d'entretien, suivis scientifique, etc*). Il s'agit essentiellement d'une activité solitaire, des moments conviviaux sont donc organisés pour créer des liens entre les bénévoles.

Au programme :

- **Plusieurs rencontres sur le terrain**, entre bénévoles du même territoire, leur ont permis de découvrir des sites naturels et d'enrichir leurs connaissances naturalistes (rencontre dans le Forez, le secteur Clermont-Billom et le Cantal),
- **Un temps d'échange par visioconférence** s'est tenu en début d'année, avec la présentation de la colline de Mirabel par la Conserv'actrice Hélène,
- **Un webinaire**, organisé par la Fédération des CEN en automne pour l'ensemble des Conserv'acteurs, avec une prise de parole du président de la Fédération et des présentations réalisées par plusieurs Conserv'acteurs.

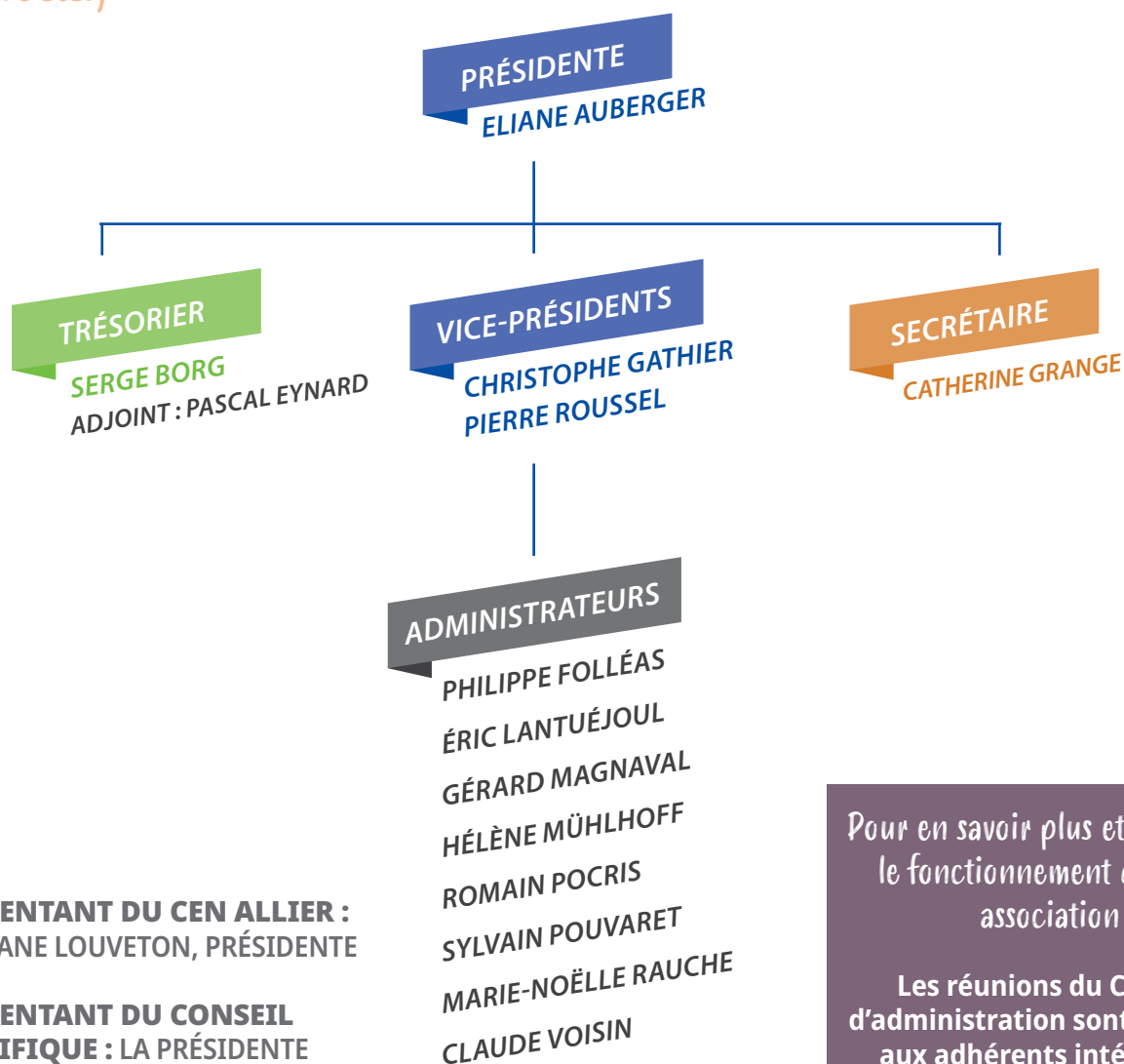
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La gestion stratégique et financière du CEN Auvergne est assurée par le conseil d'administration structuré autour de deux collèges :

- un collège majoritaire obligatoire avec 9 à 18 membres élus parmi les adhérents individuels directs et membres d'honneur par l'Assemblée Générale,
- un collège complémentaire composé d'un représentant par Conservatoire départemental ou interdépartemental de la région Auvergne - Rhône-Alpes, du Président du Conseil Scientifique des CEN, du Président du CSRPN et des présidents d'honneur nommés par le conseil d'administration (participation sans droit de vote).

Issus des plus de 500 adhérents du CEN Auvergne, les membres du conseil d'administration sont des bénévoles particulièrement investis. Ils mettent à disposition de l'association leurs connaissances et leurs expériences, provenant de profils différents et complémentaires couvrant des domaines et des métiers très variés. Sans eux, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ne pourrait pas fonctionner.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (31 DÉCEMBRE 2023)



- **REPRÉSENTANT DU CEN ALLIER :**
CHRISTIANE LOUVETON, PRÉSIDENTE
- **REPRÉSENTANT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE :** LA PRÉSIDENTE
- **RÉPRÉSENTANT DU CSRPN :**
LE PRÉSIDENT

Pour en savoir plus et découvrir
le fonctionnement de votre
association

Les réunions du Conseil
d'administration sont ouvertes
aux adhérents intéressés !

Pour ce faire, contactez
Nathalie Devezeaux
(viassociative@cen-auvergne.fr)



Conseil d'administration à l'assemblée générale 2021 (A. Cellier)

Les réunions du conseil d'administration en 2023

Le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises en 2023 (+ une consultation électronique). Il y a également eu une réunion du Bureau de l'association.

Les représentations du CEN Auvergne par ses administrateurs

Les membres du conseil d'administration jouent également un rôle important dans la représentation de l'association auprès d'instances officielles, commissions administratives, structures partenaires, mais également à l'occasion de la signature de divers documents (*contrats, actes d'acquisition, conventions de partenariat...*).

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique possède un rôle statutaire majeur : il définit les priorités, donne un avis sur les sites d'intervention et les protocoles de suivis, offre un lieu d'échange entre les chercheurs et les gestionnaires, examine les orientations de gestion.

En 2023, le conseil scientifique des six CEN Auvergne Rhône-Alpes, dont sa commission Auvergne, a poursuivi son travail sous forme de visioconférences, de réunions mixtes et de consultations électroniques.

Le dossier principal régional (*réunion du 21/11/23*) était de **contribuer à la stratégie sur le patrimoine géologique, de définir les espèces à responsabilités particulières à l'échelle régionale, de débattre sur la migration assistée à partir d'un projet de**

renforcement de populations de papillons en Savoie et de préparer le renouvellement du conseil scientifique pour 2024.

La commission Auvergne a été consultée deux fois : elle a réfléchi sur les projets d'agri-photovoltaïsme, l'impact des incendies sur la végétation, la présentation des espèces à enjeux dans les plans de gestion, la cueillette des plantes médicinales, l'impact du changement climatique sur les oiseaux, un bilan des actions sur les vieilles forêts, les attentes de partenariats chercheurs/gestionnaire sur le thème des pollinisateurs. Elle a également examiné six sites d'intervention et trois plans de gestion.

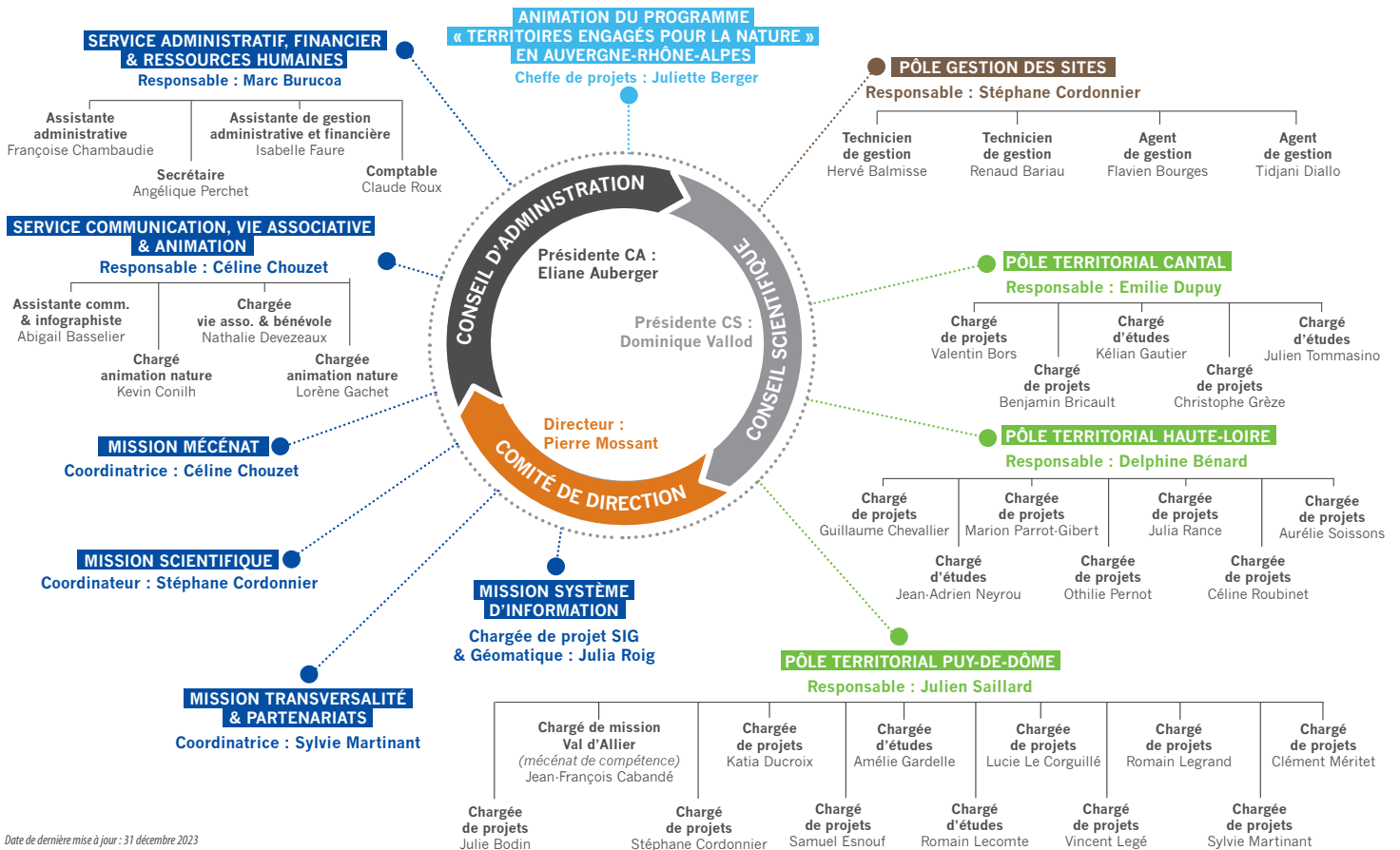
Les 39 membres du Conseil scientifique (31 décembre 2023)

- **Présidente :** Dominique Vallod
- **Vice-Président de la commission Auvergne :** Pascal Carrère
- **Vice-Présidente de la commission Rhône-Alpes :** Dominique Vallod
- **Membres de la commission Auvergne :** Adrien Bazin, Aude Beauger, Matthieu Bernard, Pierre Boivin, Anne Bonis, Pascal Carrère, Hervé Christophe, Jean-Michel Favrot, Alain Gueringer, Christine Léger-Bosch, Pierre-Marie Le Hénaff, Charles Lemarchand, Nicolas Lolive, Irène Till-Bottraud
- **Représentant du CA CEN Auvergne :** Pascal Eynard
- **Représentant du CA du CEN Allier :** Cindy Soenen
- **Membres de la commission Rhône-Alpes :** Claude Amoros, Yann Baillet, Luc Baumstark, Joël Broyer, Florian Charvolin, Hervé Cubizolle, Aurélien Culat, Sonia Czarnes, Carole Desplanque, Bernard Etlicher, Bernard Kaufmann, Romain Lamberet, Marie Lamouille-Hebert, Marc Lutz, Pascal Mao, Jean-Louis Michelot, Marc Michelot, André Micoud, Hugues Mouret, Jörg Schleicher, Hubert Tournier, Dominique Vallod, Bernard Vincent, Jany Vincent-Gued

Merci à eux pour leur expertise si importante pour les CEN !

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne



Date de dernière mise à jour : 31 décembre 2023

DANS LES COULISSES AVEC ISABELLE !

• Qui es-tu ?

Auvergnate pur souche, j'ai baigné dans le secteur de l'éducation populaire dès l'adolescence. Je me suis très vite engagée professionnellement et personnellement dans le secteur éducatif et culturel. Professionnellement, j'ai été animatrice socio-culturelle, animatrice de la vie associative et formatrice au diplôme d'animation. J'ai travaillé pendant quelques années dans un café associatif comme coordinatrice/gestionnaire. Extra professionnellement, je m'investis dans l'organisation de nombreux événements culturels locaux : Festival de théâtre de rue d'Aurillac, le festival du court métrage, lieu culturel éphémère, etc. Je pratique plusieurs activités culturelles et m'investis bénévolement dans des associations sur des missions organisationnelles inhérentes au monde associatif.



• Qu'est-ce qui t'a donné envie de rejoindre le CEN Auvergne ?

J'étais dans une dynamique de changement professionnel avec l'envie de m'investir dans un nouveau projet associatif avec des missions plus administratives. L'offre du CEN Auvergne est tombée à pic : une association qui intervient dans le domaine de la protection de l'environnement, avec un vivier de bénévoles actifs et des bruits de couloir sur une équipe composée de personnes impliquées et bienveillantes, ça donne envie !

• Que fais-tu au CEN Auvergne ?

J'ai en charge l'aspect administratif et financier des montages et soldes d'une partie des projets du CEN. Je travaille donc en collaboration étroite avec mes collègues chargés.es de projet et l'équipe du SAF (service administratif et financier).

LES NOUVELLES RECRUES DE L'ÉQUIPE SALARIÉE

En **avril**, **Benjamin Bricault** rejoint l'équipe du Cantal : il prend la suite de Lionel Bruhat en tant que chargé de projets.

En **mai**, **Amélie Gardelle** succède à Sylvain Pouvaret dans le Puy-de-Dôme en tant que chargée d'études. **Jean-François Cabandé** arrive également à Mozac dans le cadre d'un mécénat de compétences Michelin pour travailler sur le Val d'Allier.

En **juin**, **Kélian Gautier** intègre le pôle Cantal en tant que chargé d'études, en remplacement d'Ilaria Pozzi.

En **septembre**, **Juliette Berger** pose ses valises au CEN Auvergne pour mener à bien une mission régionale : elle prend le poste de cheffe de projet " Territoires engagés pour la nature ", dispositif de l'Office français pour la biodiversité (*poste à terme pris en charge par l'Union régionale des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes*).

En **octobre**, **Isabelle Faure** prend la suite d'Annick Magnin pour soutenir l'équipe sur la gestion administrative et financière sur le montage et le solde des projets.

LE CEN D'AUVERGNE EN QUELQUES CHIFFRES (AU 31/12/2023) :

- 43 salariés (21 femmes, 22 hommes)
- 39,27 ETP
- Âge moyen : 41,40 ans

LES PREMIÈRES PORTES OUVERTES DU CEN AUVERGNE



Portes ouvertes (A. Basselier)

À l'occasion de l'Assemblée générale 2022, le CEN Auvergne a organisé ses premières portes ouvertes pour fêter son arrivée au sein de la Maison de la nature et de l'environnement de Riom Limagne et Volcans. Malgré une météo orageuse, près de 130 personnes sont venues découvrir les activités du CEN Auvergne à travers un programme d'animations variées. Merci aux élus et services de Riom Limagne et Volcans pour leur soutien.

Les nouvelles naturalistes de 2023 !



Evarcha arcuata (L. Bernard)

Bien que commune en France, cette espèce d'araignée *Evarcha arcuata* a été observée sur le site de Bourdouze (Puy-de-Dôme) pour la première fois en 2023. Grâce à notre bénévole validateur Cyril Courtial, nous pouvons désormais transmettre nos données au pôle invertébrés de Biodiv'Aura.



Pontes d'Azuré des mouillères
sur *Gentiane pneumonanthe* (J.-A. Neyrou)

La découverte d'une population d'Azuré des Mouillères sur le site des Sources du Gournier à Saint-Romain-Lachalm (Haute-Loire), dans le cadre de la réactualisation de son plan de gestion, confirme la réussite des travaux de restauration (*reconversion de plantations en prairies humides*), entrepris il y a déjà 13 ans (2010). La réouverture de ce milieu et la présence de la gentiane pneumonanthe (*plante hôte*) ont pu permettre le redéploiement de l'espèce sur le site.



Phelipanche pourpre (K. Gautier)

Quelques pieds d'une nouvelle plante rare ont été découverts sur le coteau de Palmont à Saint-Paul-de-Salers (Cantal). Il s'agit de la Phelipanche pourpre, une espèce parasite des Achillées, classée Vulnérable sur la liste rouge d'Auvergne et inconnue jusqu'alors de l'ouest du Cantal. Plante discrète, celle-ci aurait pu être favorisée par la diminution du couvert de la fougère-aigle grâce aux pratiques de gestion mises en place sur le site.



LE COMPTE DE RÉSULTAT 2023

L'activité du CEN Auvergne est habituellement corrélée à l'évolution de l'effectif salarié. Cependant en 2023, les produits d'exploitation augmentent beaucoup plus en proportion, alors que l'évolution des charges d'exploitation est fortement contenue.

Ainsi le résultat d'exploitation est nettement amélioré comparativement à l'année précédente.

La forme de l'activité réalisée durant l'année a évolué vis-à-vis du prévisionnel : on observe une part de temps de fonctionnement plus importante, des arrêts de travail inhérents à un effectif grandissant, mais aussi une activité financée en coûts de structure (dits environnés) préservée.

Or, la révision des coûts votés par le conseil d'administration fin 2022 commence à porter ses fruits, et s'applique dès la première année à plus d'un quart de l'activité financée sous cette forme, alors que celle-ci est encore largement composée de projets pluriannuels, notamment montés sur des exercices précédents.

Par ailleurs, la meilleure valorisation des dépenses par les Fonds Européens génère un impact positif sur les produits d'exploitation.

Les charges financières ont en revanche doublé. Si 25 % de ces charges correspondent au coût de nos emprunts moyen-terme dont le remboursement du capital est différé, la majorité provient de notre situation de découvert au crédit coopératif au cours du premier semestre.

Les produits financiers étant quasiment nuls, le résultat financier est négatif.

Afin de pallier ce manque de trésorerie engendrant des intérêts et frais importants, une ligne de découvert de 300 000 € a été ouverte auprès de la Banque des Territoires en juillet 2023 en application d'un accord national négocié par la Fédération des CEN, permettant au CEN Auvergne de faire face à moindre frais aux sorties importantes liées à l'acquisition de foncier ou au paiement de sous-traitants.

Enfin, les produits exceptionnels - composés quasi exclusivement des quotes-parts de subventions d'investissement venant compenser en partie l'amortissement des investissements réalisés - sont comme chaque année importants.

En l'absence de charges exceptionnelles, le résultat exceptionnel est positif.

Pour davantage de lisibilité, le plan comptable a été modifié et les comptes 2024 du CEN Auvergne feront apparaître ces produits dans les produits d'exploitation.

Ainsi, l'exercice comptable clos le 31/12/2023 fait apparaître un résultat positif de 103 843,13 €.

Il est cependant composé pour près de la moitié de dons affectés aux acquisitions Sylvae, qui feront donc l'objet d'une affectation en réserve dédiée.

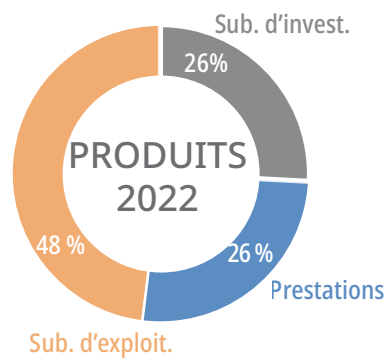
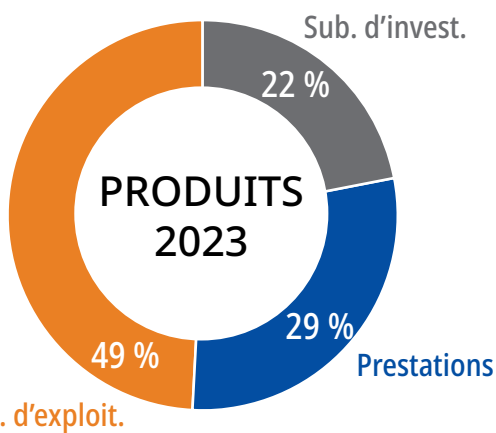
Compte de résultat	Exercice 2023			Evolution
	Au 31/12/23	Au 31/12/22		
CHARGES D'EXPLOITATION	3 518 892	3 462 249	+56 642,34	
Achats et charges externes	1 233 448	1 336 503	-103 055,12	Diminution de la sous-traitance et de la valorisation du mécénat de compétences Stabilisation des charges de fonctionnement
Impôts, taxes et vers. assimilés	124 783	118 512	+6 271,55	Taxes sur salaires, charge OPCO, taxes foncières
Charges du personnel	1 781 711	1 694 066	+87 645,04	• 4 départs, 6 embauches => + 0.4 ETP sur l'exercice • Revalorisation conventionnelle des salaires
Dotations aux amortis. & provisions	221 756	146 884	+74 872,07	Davantage de projets en investissement, et achevés. Intègre 10k€ de provision pour indemnité de fin de carrière
Autres charges	157 193	166 284	-9 090,60	150 k€ de reports en fonds dédiés (activité prévue en 2023 et non-réalisée)
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 477 352	3 271 825	+205 526,05	
Prestations et ventes	843 131	682 911	+160 219,83	Augmentation liée à l'obtention de marchés (étude Artense Cézaillier), aux conventions de coopération (RLV, SMVVA.), et commandes directes.
Autres produits d'exploitation	2 634 221	2 549 412	+84 809,07	
Production stockée	3 745	760	+2 985,00	
Production immobilisée	625 794	721 319	-95 524,29	• Moins d'études en cours de réalisation en 2023
Concours public	62 590	183 299	-120 709,24	• Diminution des mesures compensatoires avec la Région
Subventions d'exploitation	1 516 018	1 072 310	+443 707,89	• Engagement dans les PNA (Moule perlière, pollinisateurs...), PAEC (animation et diagnostics), intégration de l'activité TEN
Autres produits	285 035	293 245	-8 209,90	Dont 205 000 € de mécénat de compétences (également en charges)
Reprise /prov. & transferts charge	34 555	18 173	+16 382,00	
Utilisation des fonds dédiés	62 859	260 307	-197 448,64	Part des fonds dédiés de l'année dernière consommée en 2023
Contributions financières accordées	43 626	39 503	+4 123,34	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-41 541	-190 424	+148 883,11	
CHARGES FINANCIERES (III)	28 789	13 566	+15 223,31	• Coût des emprunt moyen-terme dont le remboursement est différé
Intérêts et charges assimilées	28 789	13 566	+15 223,31	• Principalement : coût du découvert et commissions liées sur le 1er semestre
PRODUITS FINANCIERS (III)	19	324	-304,29	
De participations	19	6	+13,26	
Autres intérêts et produits assim.	0	318	-317,55	
RESULTAT FINANCIER	-28 770	-13 242	-15 528,20	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)	1	7 149	-7 148,32	
Sur opérations de gestion	0	150	-150,00	
Sur opérations en capital	1	6 999	-6 998,32	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	174 155	128 446	+45 709,58	
Sur opér. de capital, subv. d'inv.	173 711	128 446	+45 265,58	Produits venant en partie compenser l'amortissement des investissements réalisés
Autres opér. de capital	444	0	+444,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	174 154	121 296	+52 857,90	
RESULTAT DE L'EXERCICE	103 843	-82 370	+186 212,81	
BENEVOLAT VALORISE	137 061	148 340	-11 278,76	Diminution notamment liée à la baisse du nombre de chantiers

PRODUITS D'EXPLOITATION

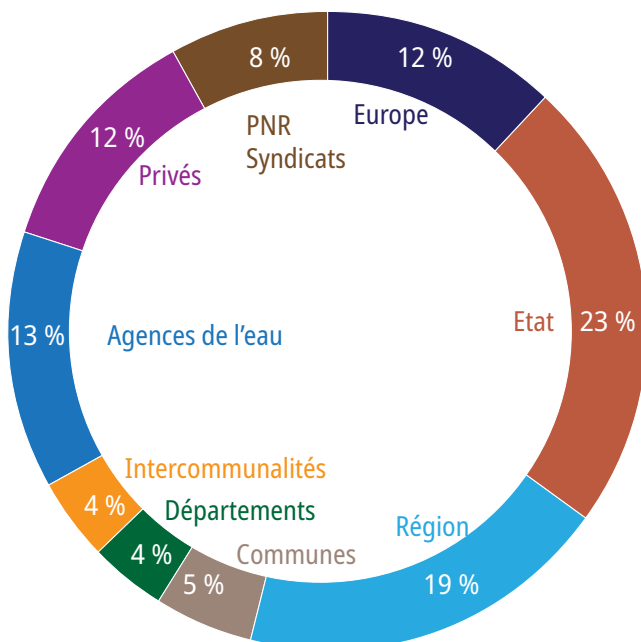
PRODUITS D'EXPLOITATION	2023	2022	ÉVOLUTION
Prestations	886 757	722 414	22,7 %
Subventions d'exploitation engagées	1 490 745	1 354 815	10,0 %
Subventions d'investissement engagées	674 846	735 652	-8,3 %
Autres	68 522	55 168	24,2 %
TOTAL PRODUITS	3 120 870 €	2 868 049 €	8,8 %

Retraitements effectués :

- Sont intégrées dans les prestations les contributions financières accordées
- Les subventions d'exploitation engagées incluent les concours publics et les fonds dédiés réalisés dans l'année. Sont déduits les reports en fonds dédiés.
- Les subventions d'investissement engagées incluent les souscriptions Sylvae.
- La valorisation du mécénat de compétences est déduite.



En valeur absolue, les subventions augmentent légèrement. Les prestations marquent une croissance forte.



RÉPARTITION 2023 DES PRODUITS PAR FINANCEURS

- Conservation d'une répartition équilibrée entre financeurs, protégeant d'une dépendance à l'un d'entre eux.
- Augmentation de la part de l'Europe (+4), des collectivités territoriales (+4) et des privés (+4), baisse de celle de l'Etat (-6) et ses établissements publics (-6).

Les produits ont augmenté de 8,8 % en 2023, alors que les effectifs n'ont augmenté que de 1,1 % et que la sous-traitance a diminué. On peut l'expliquer par :

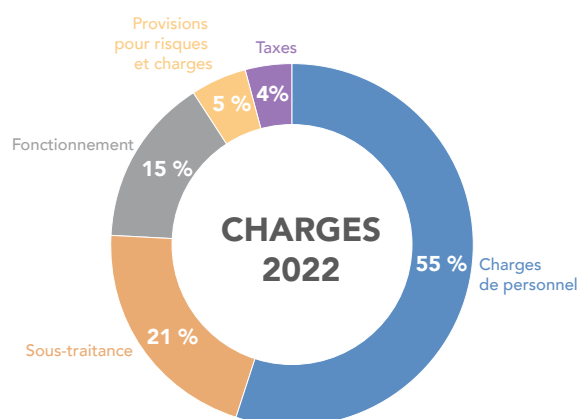
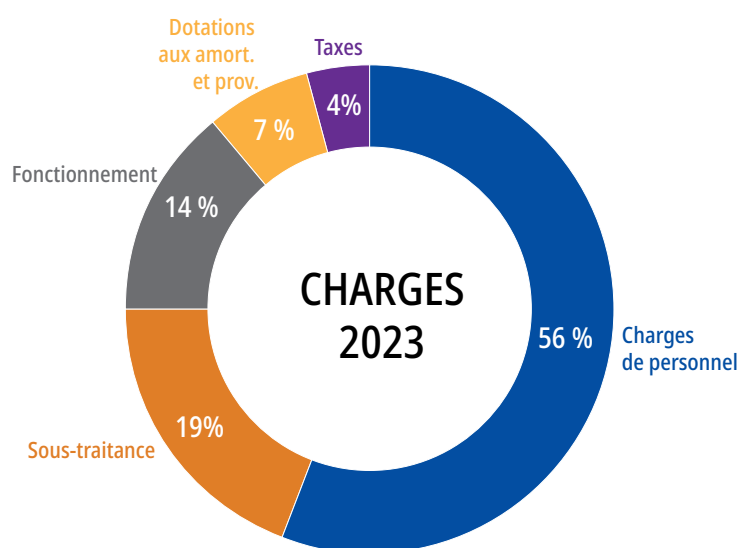
- Davantage de prestations réalisées, qui permettent de maintenir la part d'activité valorisée en coûts environnés, les subventions étant de plus en plus budgétisées en coûts dits " salaires chargés "
- Une meilleure valorisation de nos projets par le Feder
- Une partie de notre activité budgétisée avec les coûts environnés révisés fin 2022

CHARGES D'EXPLOITATION

La présentation des charges ne prend pas en compte les reports en fonds dédiés, ni la valorisation du mécénat de compétences.

CHARGES D'EXPLOITATION	2023	2022	ÉVOLUTION
Achats et charges externes	1 027 688	1 093 828	- 6,0 %
Impôts, taxes et vers. assimilés	124 783	118 512	5,3 %
Charges de personnel	1 781 711	1 694 066	5,2 %
Dotations aux amortis. & provisions	221 756	146 884	51,0 %
Autres charges (hors fonds dédiés)	6 472	5 183	24,9 %
TOTAL CHARGES	3 162 411	3 058 473 €	3,4 %

En valeur absolue, **les achats et charges externes diminuent**, contrairement à une masse salariale et des dotations aux amortissements croissantes.



DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	2023	2022	ÉVOLUTION
Amort. sur immobilisations	211 756	146 884	44,2 %
Provision retraites	10 000	0	-
Provision pour risques fonds européens	0	0	-
DOTATIONS AUX AMORTIS. & PROVISIONS	221 756 €	146 884 €	51 %

- En proportion, **les charges augmentent nettement moins que les produits**. Cela est dû à la **baisse des achats et charges externes**, et plus précisément à une diminution des sous-traitances, alors que les charges de fonctionnement restent stables malgré un contexte inflationniste.
- **Les amortissements sur immobilisations augmentent** en lien avec l'achèvement des projets d'investissement (*études, travaux...*) et sont compensés à 82 % par les produits exceptionnels.
- Une provision de 10 000 € a été passée pour les indemnités de fin de carrière.
- La **provision pour risques**, concernant l'utilisation de fonds européens issus de la programmation 2014 - 2020, représente **5 % des dépenses encore engagées** et a été diminuée suite au paiement de soldes.

Au 31/12/2023

- **Montant de l'engagement de retraite : 359 098,61 €**
Montant établi avec une méthode de calcul différente des années antérieures, intégrant une pondération au regard de taux forfaitaires de turnover, de mortalité et d'actualisation.
- **Total provisionné pour les indemnités de fin de carrière : 178 502 €**
- **Total provisionné pour risques sur fonds européens : 1 874 €**

Du côté de l'Actif (ce que l'association possède) :

- L'actif immobilisé est en augmentation, ce qui témoigne de la poursuite des actions de fond : acquisition de terrains, achèvement d'études, travaux sur sites.
- L'actif circulant augmente également, notamment les créances clients et autres créances.

Du côté du Passif (les ressources de l'association) :

- Les fonds propres augmentent. Ce sont les subventions d'investissement qui contribuent principalement à cette augmentation, le résultat positif jouant sa part également.
- Le passif circulant (dettes de l'association) augmente également. Mais dans le détail, les emprunts diminuent, les dettes fournisseurs et autres dettes également. Seuls les produits constatés d'avance augmentent, ce qui témoigne du conventionnement et de la contractualisation de l'activité des années à venir.

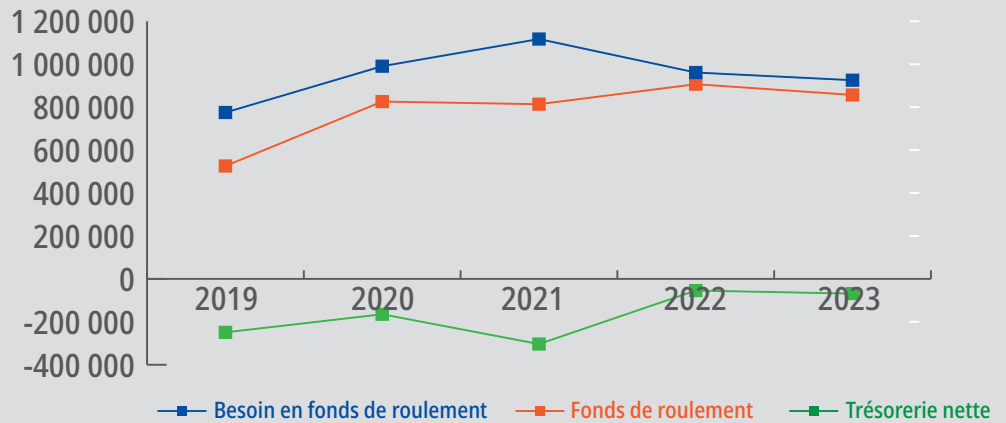
- Plus globalement, en 2023 les fonds propres ont autant augmenté en valeur que l'actif immobilisé. Contrairement à 2022, le CEN Auvergne ne s'est donc pas appuyé sur de la dette pour financer son activité.
- Par ailleurs, nos créances et nos dettes ont augmenté dans les mêmes proportions.

		ACTIF			
		ACTIF	2023	2022	% Evol.
		ACTIF IMMOBILISE	4 010 312	3 349 134	19,7%
		Immobilisations incorporelles	686 275	624 861	9,8%
PG Lacquet Bachassou (123k€), Etude agro-écologique Chastel Marlhac (120k€), Etude acquisition vieilles forêts (49k€)		Frais de développement	3 251	16 434	-80,2%
		Autres immobilisations incorporelles	586 382	226 401	159,0%
		Immobilisation incorporelles en cours	96 642	382 026	-74,7%
		Immobilisations corporelles	3 318 294	2 717 070	22,1%
Acquisitions : 236k€, 75% dans le cadre de Sylvae Travaux : ZH Soleihac Brechignac (73k€), Planèze (82k€), ZH Combrailles (74k€), jasserie Supeyres Jasserie Chaumettes		Terrains et agencements	2 509 653	2 019 869	24,2%
		Constructions	117 984	10 948	977,7%
		Installations techniques, mat. et outillages	64 997	83 279	-22,0%
		Autres immobilisations corporelles	39 395	51 940	-24,2%
Travaux en cours, dont restauration BV Auze		Immobilisations corporelles en cours	586 264	551 034	6,4%
		Avances et acomptes versés	0	0	#DIV/0!
		Immobilisations financières	5 743	7 203	-20,3%
		Autres participations	2 463	2 463	0,0%
		Autres immobilisations financières	3 280	4 740	-30,8%
		ACTIF CIRCULANT	5 129 598	4 580 031	12,0%
		Stocks	8 974	5 229	71,6%
Publication du livre sur le Sancy		Stocks et en cours	8 974	5 229	71,6%
		Créances	4 950 164	4 395 888	12,6%
		Avances et acomptes versés	397	15 814	-97,5%
Forte augmentation. Situation au 31/12. Correspond à toute l'activité démarrée et/ou signée		Clients et comptes rattachés	825 397	576 368	43,2%
		Autres Créances	4 124 371	3 803 706	8,4%
		Trésorerie	157 927	166 170	-5,0%
		Valeurs mobilières de placement	0	0	
Solde courant à comparer aux 224k€ de Dailly, permettant donc d'avoir ces disponibilités		Disponibilités	157 927	166 170	-5,0%
		Charges constatées d'avance	12 533	12 745	-1,7%
		TOTAL ACTIF	9 139 910	7 929 165	15,3%

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le besoin en trésorerie pour le fonctionnement de l'activité (décalage entre le décaissement des charges et l'encaissement des produits). Le fonds de roulement (FR) est le surplus de ressources durables qui permet de financer l'exploitation.

Plus le BFR est financé par le FR, plus l'association est pérenne. Lorsqu'il n'est pas intégralement financé par le FR, il peut aussi l'être par les dettes envers les fournisseurs, ou la banque à travers l'utilisation de lignes court-terme (découvert, Dailly...).

L'écart entre le FR et le BFR est égal à la trésorerie nette (TN). On vise donc une TN supérieure ou égale à 0.



PASSIF			
PASSIF	2023	2022	% Evol.
FONDS PROPRES	4 269 231	3 622 759	17,8%
Fonds propres sans droit de reprise	12 000	12 000	0,0%
Réserves d'investissement	1 371 412	1 378 412	-0,5%
Autres réserves	353 415	339 081	4,2%
Report à nouveau	-49 450	40 254	-222,8%
Résultat de l'exercice	103 843	-82 370	226,1%
Subventions d'investissement	2 478 011	1 935 382	28,0%
FONDS DEDIES	313 037	225 175	39,0%
Fonds dédiés	313 037	225 175	39,0%
PROVISION POUR RISQUES CHARGES	180 376	183 206	-1,5%
Provision pour charges	180 376	183 206	-1,5%
DETTES	4 377 266	3 898 025	12,3%
Emprunts et dettes assimilées	644 123	670 614	-4,0%
Dettes fournisseurs cptes rattachés	132 096	193 845	-31,9%
Dettes fiscales et sociales	241 685	238 263	1,4%
Autres dettes	5 683	11 354	-49,9%
Produits constatés d'avance	3 353 678	2 783 948	20,5%
TOTAL PASSIF	9 139 910	7 929 165	15,3%

Réserve financière : 270 000 €

Réserve Sylvae : 78 562 €

Autre réserves : 4 853 €

Accroissement des financements des projets d'investissement

Variation à la marge par rapport au volume d'activité

10 000 € de provision pour charges (retraites)

Reprise sur provision pour risques sur Fonds Européens

Remboursement du PGE. Autres remboursements différés.

Règlement de la majorité des fournisseurs en fin d'année

Correspond en volume à l'activité annuelle

Témoigne d'un renouvellement constant de l'activité



Crocus printaniers (C. Grèze)

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2023 est de 103 843,13 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 49 051,86 € correspondant aux dons 2023 en faveur du projet Sylvae (*réseau de vieilles forêts*), à affecter à ce même projet,
- Un solde de 54 791,27 € à affecter au report à nouveau.

Le report à nouveau 2023 serait de nouveau positif après un exercice, à hauteur de 5 341,70 €.

		2023	2022
Report à nouveau existant		- 49 449,57 €	40 254,14 €
Affectation du résultat	Dons Sylvae	49 051,86 €	14 333,50 €
	Réserves d'invest.	0 €	- 6 999,47 €
	Report à nouveau	54 791,27 €	- 89 703,71 €
<i>Report à nouveau existant, après affectation du résultat</i>		5 341,70 €	- 49 449,57 €
Affectation du report à nouveau	Réserve financière	0 €	0 €
<i>Report à nouveau N+1 après affectation des réserves</i>		5 341,70 €	- 49 449,57 €
<i>Réserve financière N+1</i>		270 000 € (2024)	270 000 € (2023)

Le trésorier, Serge Borg

Ils soutiennent et accompagnent les actions du CEN Auvergne !

Partenaires publics

- Europe (FEDER Plan Loire, FEDER massif central, FEDER Auvergne, FEADER...)
- Etat (Préfectures, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DRAAF, DDT, CGET, etc.)
- GIP Massif Central
- Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseil départemental (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)
- De nombreuses communes, communautés de communes dont Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Agglomération du Pays d'Issoire, Saint-Flour Communauté ou encore la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
- Safer Auvergne-Rhône-Alpes
- Office français de la biodiversité (OFB)
- Syndicats, comme le SIGAL (Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents), le SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement Territorial) du Haut-Allier, le SYTEC (Syndicat des territoires de l'Est Cantal), le SIVU Auze-Ouest-Cantal ou le Valtom 63
- Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
- PNR du Livradois-Forez, PNR des Volcans d'Auvergne, PNR des Monts d'Ardèche, PNR de l'Aubrac, PNR de Millevache et l'IPAMAC
- Conservatoire de l'espace du Littoral et des rivages lacustres, etc.

Associations

- Auvergne Estives
- Associations naturalistes et environnementales
- d'Auvergne : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Chauve-souris Auvergne, Groupe mammalogique d'Auvergne, Observatoire des reptiles d'Auvergne, etc.
- Comité pour l'environnement de l'Impluvium de Volvic
- Collectif Régional d'Education à l'environnement Auvergne
- CPIE Clermont-Dômes, CPIE Haute-Auvergne
- Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
- Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques des quatre départements
- Fédération de chasse du Puy-de-Dôme
- Il faut aller voir
- Vélocité63, etc.

Partenaires privés

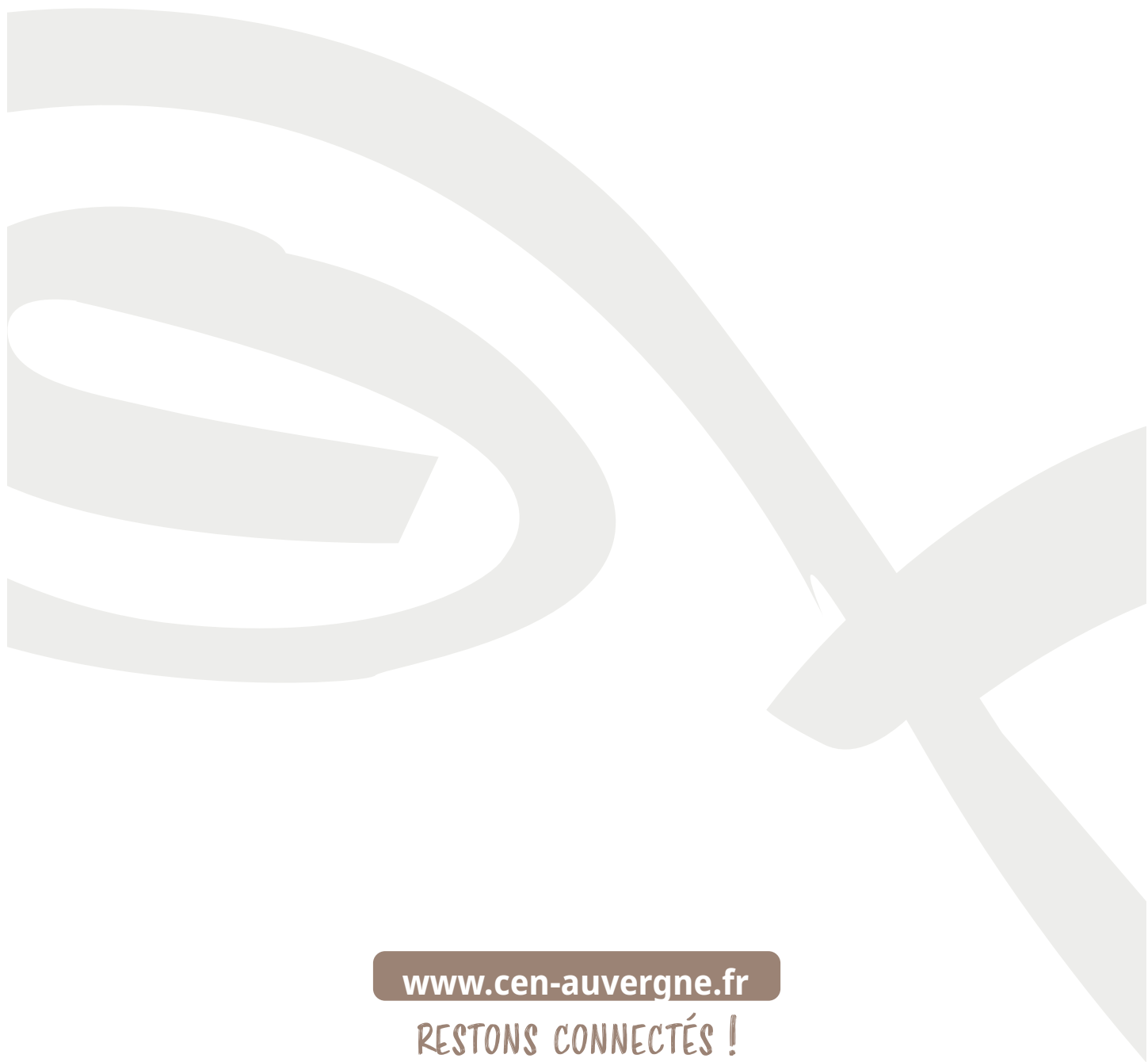
- Autoroutes du Sud de la France
- Agromousquetaires
- Autoroute Paris Rhin Rhône
- Californie française
- Clos Mally
- Combrailles Durables
- Domaine des possibles
- Eaux minérales gazeuses de Sainte-Marguerite
- Edeli
- European Outdoor Conservation Association
- Eurovia
- Fondation Aubert et Duval
- Fondation de France
- Fondation Lemarchand
- Fondation Nature et découvertes

- Fondation du Patrimoine
- Heode
- Lilo
- Limagrain
- Maisons du monde Foundation
- Michelin
- Restaurant Le Pré
- Riso
- Rte
- Société des Eaux de Volvic
- Veolia
- Volvic Volcanic Experience (V VX)

Par ailleurs, le CEN Auvergne travaille et a noué des partenariats techniques avec de très nombreux organismes publics ou privés, naturalistes individuels, lycées et autres usagers de sites qui l'accompagnent dans ses actions.

Nous pouvons également compter sur le soutien de plusieurs centaines d'auvergnats, adhérents, donateurs, bénévoles qui apportent leur temps, leurs connaissances et leur contribution financière pour la préservation des espaces naturels.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien !



www.cen-auvergne.fr

RESTONS CONNECTÉS !



@CENAuvergne

Siège : Maison de la nature et de l'environnement de Riom Limagne et Volcans
17 avenue Jean Jaurès - 63200 MOZAC
Tél. 04 73 63 18 27 | Courriel : contact@cen-auvergne.fr

Pôle territorial Haute-Loire : 5, rue de la Roche Buffeyre - ZA La Bourzède - 43300 LANGEAC

Pôle territorial Cantal : 8 route de Rachaldrat, Chalinargues - 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE
Ostal del Telh - 1 Rue Jean Moulin - 15000 AURILLAC